



REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Société

Le dossier sur la fin du changement d'heure en Europe a disparu

L'heure d'été était censée disparaître en 2021... mais en 2024 on la retrouve à nouveau dimanche, quand on « perdra » 1 h. L'abandon du système aurait des effets complexes que nous ne trouvons pas de solution. Et pour cause : il y a par exemple deux heures de différence solaire entre Brest et Varsovie, qui se trouvent dans le même fuseau horaire. Prêts pour des couchers de soleil à 20 heures début août, vraiment ?

L'heure d'été telle que nous la connaissons existe depuis 1976. Elle n'était pas une décision européenne, mais de Valéry Giscard d'Estaing à la suite du choc pétrolier de 1973. Il fallait faire des économies d'énergie, et l'heure d'été devait servir à utiliser moins d'éclairage en soirée. La décision était provisoire, mais elle a perduré.

D'autres pays européens ont pris la même décision à la même époque, mais ce n'est qu'en 1998 que l'Union européenne s'est saisie du sujet : le changement d'heure devait avoir lieu partout les derniers dimanches de mars et d'octobre, pour éviter des décisions nationales désordonnées et des imbroglios sur les horaires de trains et les échanges transfrontaliers qui devenaient naturels après la mise en place de l'espace Schengen.

Economies minimes et effets nocifs

Mais aujourd'hui, le changement d'heure est-il toujours nécessaire ? Les ampoules basse consommation portent bien

leur nom, les économies d'éclairage sont donc devenues minimes. Et, selon des études, le changement d'heure pourrait avoir des effets nocifs sur la santé et des inconvénients pour les éleveurs - les vaches laitières ne savent toujours pas lire l'heure. Sur la foi de ces constats, en 2018 et 2019, le Parlement européen a voté deux résolutions demandant la fin du changement d'heure, mais tout en insistant sur la nécessité de maintenir « un régime horaire unifié au sein de l'Union », c'est-à-dire la même règle pour tous.

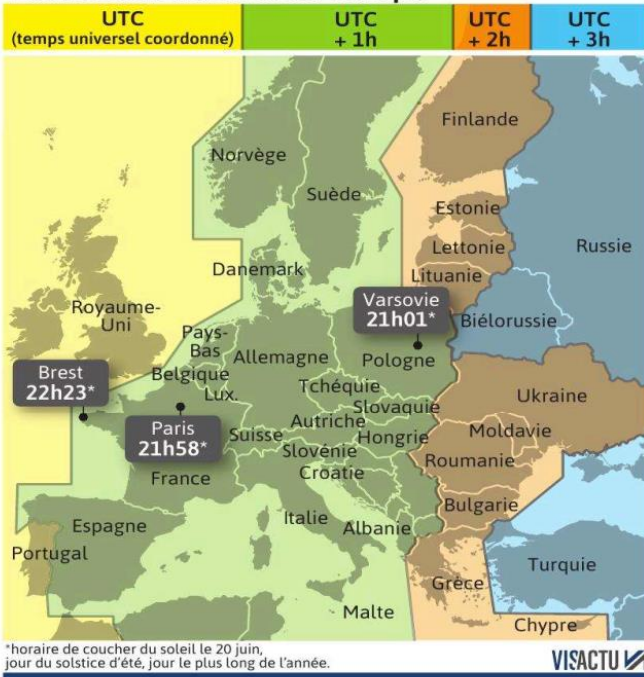
Entre ces deux votes, la Commission a lancé une consultation citoyenne à laquelle a participé le nombre jamais égalé de 4,6 millions d'Européens. 84 % d'entre eux voulaient en finir avec le changement d'heure. Certains États étaient très officiellement d'accord, de même que le président de la Commission d'alors, Jean-Claude Juncker.

Un coucher de soleil à 19 h 10 à Varsovie ?

Une solution devait être trouvée avant 2021, et puis... Et puis rien. Le sujet a disparu des dossiers à traiter par le Conseil (les États) et la Commission.

Il faut dire que tout changement serait complexe, une « usine à gaz », selon certains eurodéputés. Car si on mettait fin à l'heure d'été, le résultat serait que, par exemple, le 1^{er} août le soleil se coucherait à Paris à 20 h 30 au lieu de 21 h 30. Le même soir, le soleil se coucherait à 21 heures à Brest, mais à 20 h 10 à Strasbourg. Car oui, il

Les fuseaux horaires en Europe



il y a 50 minutes de « décalage solaire » entre Brest et Strasbourg. Et ce décalage est de pas moins de deux heures entre Brest et Varsovie, qui se trouve tout à l'Est du même fuseau horaire que la France. Le 1^{er} août, en heure dite « d'hiver », le so-

leil se coucherait sur la capitale polonaise à 19 h 10 !

Voilà qui pourrait provoquer des velléités de changements de fuseau horaire chez certains États. Mais serait-il bon pour les relations germano-polonaises, historiquement délicates

mais commercialement très dynamiques, que les deux pays se trouvent dans deux fuseaux différents ? Ou alors imaginerait-on que la France et l'Allemagne ou l'Italie n'aient plus leurs montres alignées ?

● **Anne-Camille Beckelnyck**

Rhône

Déjà étranglé, le Département ne veut pas aider « les Mozart de la finance »

Malmené par des difficultés financières historiques, le Département du Rhône a été contraint de réaliser 16,4 M€ d'économies budgétaires et d'emprunter 61 M€ pour équilibrer ses comptes sans renoncer à ses investissements. Après un tel effort, les conseillers départementaux refusent d'être mis à contribution pour boucher le déficit de l'État.

Les années précédentes, un seul cycle d'échanges entre les élus avait été nécessaire pour arbitrer et boucler le budget du département du Rhône.

Mais, cette année, il a fallu tripler la dose afin de parvenir à équilibrer les dépenses et les recettes 2024, qui s'élèvent à 790,4 M€ (toutes sections confondues).

Car la collectivité a eu la lourde tâche de devoir économiser 16,4 millions d'euros par rapport à l'année dernière, pour compenser une dégringolade de ses droits de mutation (frais de notaire) liée à la crise immobilière (de 117 M€ en 2022 à 85 M€ en 2023), une baisse de ses recettes issues de la TVA, une hausse des coûts de l'énergie ou encore une hausse de sa masse salariale ; le tout sans pouvoir agir sur l'impôt « puisque le Département n'en a pratiquement plus la maîtrise », dit Patrice Verchère, rapporteur général du budget.

« Nous avons regardé ligne par ligne »

« C'est la première fois dans l'histoire de la collectivité que nous avons été obligés d'aller



« Jamais, nous n'avons fait autant de choix », a lancé le président du conseil départemental Christophe Guilloteau. Photo fournie par le Département du Rhône

autant dans le détail, a maugrée Christophe Guilloteau, président du conseil départemental, lors du vote du budget ce vendredi 29 mars. Nous avons regardé ligne par ligne ce que nous pouvions économiser. Nous sommes allés jusqu'à acheter des voitures d'occasion peintes en blanc pour payer le moins cher possible. Jamais, nous n'avons fait autant de choix. »

L'un de ces choix, d'ailleurs, été de ne pas toucher aux investissements majeurs annoncés, malgré la tempête budgétaire : début des constructions des collèges de Gleizé et Genas, déviation de Belleville-en-Beaujolais, rénovation du pont de Condrieux-les-Roches...

Pour y parvenir, un emprunt de 61 millions d'euros a été ins-

crit au budget, comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire (ce qui n'entache pas la courbe de désendettement car le Rhône n'avait pas contracté de prêt depuis deux ans.)

« La seule responsabilité du gouvernement »

Après de tels efforts historiques, le Nouveau Rhône se projette déjà avec inquiétude sur le prochain budget 2025 car les droits de mutation semblent devoir continuer à baisser.

Par ailleurs, il craint que l'État puisse être tenté de le solliciter pour participer à boucher le déficit national qui a dévié (5,5 % du PIB en 2023 contre 4,9 % attendu par le mi-

nistère de l'Économie et des Finances). Mais d'ores et déjà, la collectivité s'y oppose.

Le conseiller départemental LR Patrice Verchère s'est même montré très offensif sur le sujet, lors d'une sortie très politique : « Il n'y a aucune raison d'être mis à contribution. Les collectivités locales ont déjà largement participé à la solidarité financière, avec 70 milliards de baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014. Et elles ne représentent qu'environ 10 % de la dépense publique. Il faut le dire haut et fort : le problème des comptes publics, ce ne sont pas les collectivités territoriales. C'est d'abord à leur tête des soi-disant "Mozart de la finance", qui cumulent les erreurs de gestion. »

● Pierre Comet

Repère ► En chiffres

● **790,4 M€**
C'est le budget 2024 du département du Rhône (toutes sections confondues).

● **480,4 M€**
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, cette année, à 480,4 M€. Elles ont progressé de 15,3 M€ par rapport à l'an dernier (+3,3 %).

● **109,5 M€**
Malgré le contexte économique morose, le Département du Rhône prévoit des investissements records de 109,5 M€.

De nombreux chantiers sont prévus :

- Début des constructions des collèges de Gleizé et de Genas et reconstruction du collège de Chazay-d'Azergues (70 M€).

- Rénovation du pont de Condrieux (4 M€).

- Déviation de Belleville-en-Beaujolais (6 M€)...

Le partenariat territorial, qui consiste à aider les projets des communes du Rhône, est également maintenu à hauteur de 10 M€.

● **61 M€**
C'est le montant de l'emprunt que le département du Rhône devrait contracter cette année.

À la fin de l'exercice, la collectivité prévoit d'avoir un stock de dette de 340,2 M€, avec un remboursement annuel des intérêts à hauteur de 10,25 M€.

Nouvelle hausse de 30 centimes dans les cantines des collèges

RHÔNE - YV

C'est un copier-coller de la décision de l'an dernier. Une fois encore, les conseillers départementaux ont répété qu'ils auraient aimé faire autrement. Et que ce n'était pas de gaité de cœur qu'ils s'attaquaient au prix de la cantine.

Mais, comme en 2023, l'inflation sur les produits alimentaires et sur l'énergie ne leur a pas laissé le choix.

Ainsi, après plusieurs années d'augmentation douce à 1,5 %, les prix des repas dans les collèges vont une nouvelle fois être majorés un peu plus brusquement lors de la prochaine rentrée scolaire.

C'est encore une hausse de 30 centimes sur l'ensemble des tarifs applicables (de 1,30 € à 1,60 € pour la tranche la plus basse ; de 5 à 5,30 € pour la tranche la plus élevée)

qui a été votée par les élus réunis en conseil départemental, ce vendredi 29 mars.

« La santé de nos enfants n'est pas négociable »

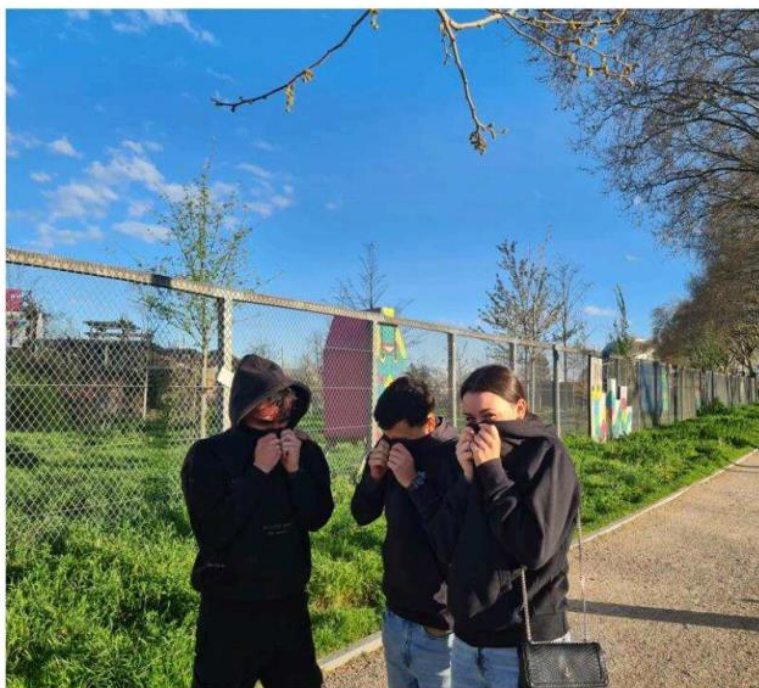
« Nous avions deux options : soit baisser la qualité des repas, soit ajuster les tarifs pour maintenir notre politique alimentaire », a exposé Pascale Bay, conseillère départementale. Nous avons fait

le choix de maintenir la qualité pour maintenir une alimentation saine et diversifiée. La santé de nos enfants n'est pas négociable. D'autant que le repas de midi est, pour certains de nos jeunes, le seul équilibré de la journée. Mais cela ne veut pas dire que nous ne prenons en compte les difficultés des ménages les plus modestes. Nous tenons à souligner que le Département

assume les trois quarts de la hausse réelle des repas. »

Le président Christophe Guilloteau a confirmé : « On est loin, loin, loin de rentrer dans nos frais avec cette augmentation car le reste à charge est très important. Il faut, d'ailleurs, savoir que nous restons très peu chers par rapport à ce que proposent les autres collectivités. »

● P. C.



Épandage ? Compost ? Poubelle ? Les avis divergent. Photo David Tapissier

Lyon 2e

Ordures, compost, épandage... Mais c'est quoi cette terrible odeur qui empeste à la Confluence ?

Depuis quelques jours, au niveau de la Station Mue, cours Charlemagne, une terrible odeur se propage à cause du vent, passage Panama jusqu'à Confluence. Nous avons cherché à comprendre son origine et pourquoi elle était si dérangeante.

« C'est affreux, cette odeur ! » Cécile se bouche le nez depuis plus d'une centaine de mètres. Elle se trouve à hauteur de la Station Mue, cours Charlemagne à Confluence. Ses amis Melvyn et Édouard confirment en rentrant leur nez dans leur pull. « Ça pue, c'est intolérable », lancent-ils pensant à des poubelles qui pourrissent en plein soleil.

À une centaine de mètres de là, au niveau du haut du passage Panama, Lucile et Marine font le même constat, incriminant des poubelles à proximité. Eric, garé à scooter à côté, au centre commercial de Confluence, a reconnu l'odeur. « Ça ressemble à de l'épandage... L'odeur est beaucoup plus forte le long du cours Charlemagne en di-

rection du pont de La Mulatière. »

Ce n'est pas "Oui Compost" !

Mais alors, c'est quoi cette odeur qui a fait son apparition la semaine dernière jusqu'au centre commercial et qui était vraiment forte cette fin de semaine ? Une certitude : le vent souffle du sud avec d'énormes rafales ce vendredi. Ça doit venir du cours Charlemagne.

Rien de tel que de marcher le nez au vent pour en rechercher la source. L'odeur est réelle, ça ressemble à de l'épandage ou du compost. Et qu'est-ce qu'on trouve au niveau du 146, cours Charlemagne ? "Oui Compost", un service de collecte d'ordures ménagères à Lyon spécialisé dans le compost, installé là depuis trois ans. Mais surprise : ce n'est pas eux ! Ils confirment avoir déménagé du côté du 7^e arrondissement la semaine dernière et il ne reste sur place que des containers vides.

Sans être un fin limier, il n'est guère difficile de trouver

la provenance de l'odeur. Elle vient de plus loin : au-delà de la Station Mue et de l'aménagement du Champ-allée Canopée et aire de jeu Caterpillou dans une zone où d'énormes tas de terre semblent attendre d'être utilisés.

« L'objectif être le plus vertueux possible ! »

La réponse viendra finalement de la société "Parcs et Sports", basée à Chassieu, qui fabrique de la terre agricole sur place. « Afin d'éviter de nous servir sur un terrain agricole, nous la fabriquons à partir de limon, de sable et de matière organique, à savoir du compost fabriqué par la Métropole de Lyon. L'objectif : être le plus vertueux possible », explique un des responsables de la société.

Et l'odeur ? « Le mélange a été réalisé depuis une semaine, d'où l'odeur. Environ 1 000 à 1 500 m² sont mis en place directement sur le site, sur la parcelle F31, au sein du projet du Champ. »

Et bonne nouvelle, le vent aidant, l'odeur devrait rapidement disparaître.

• D.T.

Lyon

Un million de rats à Lyon : une élue de droite prédit « un gros problème de santé publique »

Lors de la délibération sur la condition animale au dernier conseil municipal, Françoise Blanc (DCI) conseillère municipale et conseillère à la santé du 6^e, s'est émue de la prolifération des rongeurs. Elle réclame une régularisation plus efficace, sans idéologie alors que les Verts veulent contrôler la population des rats en privilégiant « les méthodes non létales ».

Si l'incivisme et la mauvaise gestion des déchets sont à l'origine de la prolifération des rongeurs à Lyon, Françoise Blanc (élue Droite centre et Indépendants) a tenu, lors de la délibération sur la condition animale au conseil municipal jeudi 21 mars, à mettre en garde les élus écologistes sur le manque de régulation de cette population qui peut conduire à un problème de santé publique. Égoutiers, éboueurs, jardiniers, en enfants dans les squares, sont autant de personnes vulnérables. Quant aux animaux (chiens ou chats), ils peuvent être vecteurs de contamination.

Lyon peut estimer compter deux rats par habitant

Selon la conseillère municipale, Lyon peut estimer compter deux rats par habitant – soit un million de rats sous nos pieds – et l'évaluation du risque sanitaire ne serait pas correctement considérée. Dans son plaidoyer (1), Françoise Blanc s'appuie sur les compétences de Romain Lasseur, docteur en toxicologie animale et en écologie animale qui se méfie des maladies qui n'effraient plus : « La leptospirose existe toujours, surtout chez les égoutiers et les éboueurs contaminés par l'urine de rats. Elle conduit à 700 décès par an et nombre de traitements de dialyse rénale. Un rat à la peau glabre est porteur de la gale sarcoptique. Beaucoup en ont et



Lyon pourrait compter deux rats par habitant. Photo d'illustration Progrès

cette maladie est très transmissible à l'homme, notamment aux sans-abri qui cohabitent complètement... Campylobacter ou Clostridium difficile génèrent des diarrhées profuses, conduisant à la déshydratation sévère, etc. Sachez que tous les rongeurs sont porteurs de parasites, de bactéries pathogènes.»

S'appuyant sur les études de l'expert international sur les es-

pèces invasives, la conseillère à la santé du 6^e ajoute : « L'emploi de répulsifs bien efficaces, à base de plantes ou d'huiles essentielles ne fait que déplacer le problème. Il en est de même des appareils à fréquence. L'emploi de nouveaux biocides serait la solution, d'autant qu'ils ont connu une nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2024, ayant pour exigence de limiter la pollution et de ne pas

bouleverser les écosystèmes. »

Considérant que les rats n'apportent aucun caractère positif et que ces nuisibles en ville n'ont aucun prédateur, Françoise Blanc déplore que « certains élus s'engagent de moins en moins. L'appellation de "surmulots" et l'adhésion à une cohabitation humaine avec les rats tendent à banaliser la situation et à créer une forme de déni. Il faut réguler efficacement,

« Non, il ne faut pas par idéologie, reculer devant des décisions incontournables »

Françoise Blanc, conseillère municipale Droite centre et Indépendants

sans vouloir exterminer. Non, il ne faut pas par idéologie, reculer devant des décisions incontournables, car à terme, ce sera un énorme enjeu de santé publique. Votre compétence Monsieur le maire est, sans idéologie, de décider fermement d'une régulation efficace. Sinon, vous allez un jour vous retrouver en face d'un gros problème de santé publique. »

Gautier Chapuis (EELV) adjoint de Lyon en charge de la condition animale, a rétorqué que « ce plan n'a pas vocation à favoriser la prolifération des animaux liminaires, bien au contraire. L'idée est de contrôler la population des rats en privilégiant les méthodes non létales et en recherchant de nouvelles. On est très loin de l'approche que vous dites de protéger les espèces liminaires. Si éradiquer était une solution efficace, ça se saurait. La clé de la réussite, c'est la sensibilisation, la formation, la pédagogie. L'idée, c'est de traiter non pas les conséquences mais la cause. »

● N.M.

(1) Sources : *Le Point vétérinaire pour la reproduction* ; L'Académie nationale de médecine (article du 15/07/2022 sur le bien-être du rat et la Santé publique) ; Institut Pasteur (article d'octobre 2020 sur la leptospirose) ; Santé publique Ottawa : sur l'invasion du monde (intérêt mineur) ; et IZIPest (centre de formation spécialisé en Pest Control).

Mâles et femelles ont une sexualité débordante

► Une rate atteint sa maturité sexuelle à 2 - 3 mois. La gestation oscille entre 20 et 24 jours.

► Le nombre de portées annuelles s'élève à 5. Une seule rate va donner entre 35 et 55 ratons par an. Chaque portée donnera 7 jeunes.

► La descendance théorique d'une rate va conduire à environ 1 000 individus par an.

► Lyon peut estimer compter deux rats par habitant, soit un million de rats.

► 30 % de la population vit dans les égouts et les 70 % restants vivent en surface.

► Les rats boivent le 10^e de leur poids par jour et urinent en conséquence et par l'urine



GrandLyon Habitat expérimente dans le 8^e la capture des rats par les furets depuis 2023. Après avoir balisé le site, les furets sont introduits à l'aide de filets dans les terriers, quand le rat ressort, il est capturé avec une époussette. Photo d'archives Nadine Micholin

ou les crottes de rats, le chien ou chat peut devenir un vecteur de transmission.

► À Lyon, il y a une augmentation de 35 % des inter-

ventions des professionnels rien que chez les particuliers car les rats s'infiltrent par tous les trous, y compris les conduits de cheminées.

Lyon

Stationnement impayé : l'amende grimpe à 80 € pour les grosses voitures

En détaillant la politique tarifaire de stationnement applicable le 4 juin, *Le Progrès* a remarqué que les tarifs des forfaits post-stationnement (FPS), infligés pour absence ou insuffisance de paiement, évoluent aussi. Les amendes grimperont jusqu'à 80 euros pour les voitures les plus imposantes.

Terminé le forfait post-stationnement (FPS) de 35 ou 60 euros infligés pour absence ou insuffisance de paiement à Lyon. Une nouvelle grille de FPS entre en vigueur. Le changement fera-t-il le même effet que lorsque la contredanse nationale de 17 euros avait été supprimée et que Lyon était devenue la plus chère des villes de France avec ses nouveaux PV ?

C'était en 2018. À l'époque, les automobilistes avaient crié au scandale quand la mairie assumait de détenir ce record national. La loi MAPTAM de 2014, sur la décentralisation, avait donné la possibilité aux villes de fixer librement le montant des forfaits post-stationnement selon leurs impératifs locaux. À Lyon, où déjà l'exécutif de Gérard Collomb voulait « améliorer la rotation des véhicules tout en imaginant la ville de demain sans voiture », les fraudeurs s'exposaient désormais à une amende pouvant aller jusqu'à 60 euros en zone Presto. La collectivité passait « à l'offensive pour toucher au pactole du stationnement payant », écrivait alors *Le Progrès*.

Trois tarifs, dont un « majoré »



La mairie de Lyon a décidé de faire évoluer le montant du forfait post-stationnement, fixé en tenant compte du poids du véhicule et de sa source d'énergie. Photo David Tapissier

25 millions d'euros de recettes prévisionnelles en 2024

● **Recettes prévisionnelles en hausse**

D'après le rapport sur le budget primitif 2024, « les recettes prévisionnelles d'exploitation du stationnement payant sont en augmentation de 2,5 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023 avec 25 millions d'euros inscrits au budget primitif 2024 ».

● **Deux véhicules équipés**

Six ans plus tard, la nouvelle politique de tarification du stationnement payant définie par les Verts vient rebattre les cartes. Le 4 juin, les nouveaux tarifs de stationnement résidents - qui avaient soulevé un vent de critiques parce qu'ils prévoient, outre une tarification « sociale », que les voitures thermiques les plus imposantes se voient appliquer un tarif majoré à 45 euros par mois -, entreront en vigueur. Ce n'est pas la seule nouveauté : les élus ont décidé de faire évoluer le montant du forfait post-stationnement, fixé lui aussi, en tenant compte du poids du véhicule et de sa source d'énergie. C'est ce qui a été voté à la majorité, lors du

de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation

Le document indique aussi : « Afin d'optimiser le contrôle du stationnement payant, deux véhicules équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (Lapi) sont fonctionnels depuis le 17 avril dernier. Un dispositif qui permet à la mairie d'orienter davantage l'activi-

té des ASVP sur des missions de stationnement gênant et très gênant ainsi que sur la surveillance de la malpropreté des voies. »

La Ville de Lyon perçoit le produit des forfaits post-stationnement (FPS), puis le reverse à la Métropole. Du montant des FPS reversés doivent ensuite être déduits les coûts supportés par la Ville (salaires des ASVP, entretien des horodateurs, etc.)

dernier conseil municipal. Trois tarifs (1) s'appliqueront. Il y a aura un tarif « majoré » à 80 euros pour les véhicules thermiques supérieurs à 1 525 kg, ainsi que les véhicules électriques au-dessus de 2 100 kg, et de 1 900 kg pour les hybrides rechargeables. Il y aura aussi un tarif « ré-

duit » à 35 euros pour les véhicules thermiques et hybrides rechargeables de moins de 1 000 kg ainsi que pour les véhicules électriques inférieurs à 2 100 kg.

Entre les deux, un tarif dit « standard » (à 55 euros) s'appliquera aux véhicules hybrides rechargeables dont le poids est compris entre 1 000 et 1 900 kg et aux véhicules thermiques dont le poids est compris entre 1 000 et 1 525 kg.

En tête du palmarès

Finalement, en conseil, personne n'a réagi devant cette modification importante. Avec son forfait post-stationnement pouvant aller jusqu'à 80 euros, la Ville de Lyon reste, en tête du palmarès des villes les plus chères de France, devant Paris où le FPS a été fixé à 75 € dans les arrondissements centraux et 50 euros dans les arrondissements extérieurs, pour un véhicule léger.

Dans la majorité écologiste on pourra toujours rétorquer que le FPS lyonnais correspond à 10 heures de stationnement soit 8 euros de l'heure et qu'ici, on ne peut écopier que d'un FPS par jour, quand à Paris où l'on peut recevoir deux amendes dans la même journée, on peut se retrouver avec 150 euros de contraventions à payer.

● **Tatiana Vazquez**

(1) Le tarif « standard » sera appliqué systématiquement quelles que soient les caractéristiques du véhicule pour les véhicules dont la plaque n'est pas reconnue pas le Système d'immatriculation des véhicules.

Lyon 3^e

« Il n’y a pas le feu aux Halles » : ambiance dans les travées du marché couvert, menacé de fermeture

Ce samedi matin, premier jour de week-end pascal, on ne parle que de ça dans les allées du temple de la gastronomie lyonnaise. La menace de fermeture des Halles Paul Bocuse serait-elle réelle après la mise en demeure de la mairie par les services de l’Etat de produire un diagnostic de sécurité ? Claude Polidori, son président, rassure : pour lui, « les services de la ville comme la préfecture, font leur boulot ».

« Mais venez ! Et venez surtout commander, manger des huîtres, du pain et boire un coup ! » Les journalistes qui ont téléphoné ce samedi matin à Claude Polidori, président incontournable des Halles de Lyon Paul Bocuse pour lui annoncer qu’ils allaient passer et le faire réagir à la menace de fermeture qui planerait sur le ventre de Lyon, ont été reçus.

L’information était sortie la veille au soir, chez nos confrères de Tribune de Lyon, lesquels révélaient l’existence d’un courrier adressé par la préfète déléguée à la sécurité au maire de Lyon, lui enjoignant de produire un diagnostic de sécurité de cet établissement recevant du public, sous peine d’envoyer les services de l’Etat sur place qui déterminerait « le cas échéant, la fermeture de l’établissement [...] qui présente toujours un danger pour la sécurité du public ».



Les Halles Paul Bocuse, ce samedi 30 mars. Photo Laurence Ponsonnnet

Le courrier aurait été remis en main propre à Mohamed Chihhi

Un courrier, que *Le Progrès* a pu se procurer, qui fait état d’un « avis défavorable à la poursuite de l’exploitation » des halles, après une visite de contrôle, le 22 juin dernier. Des dysfonctionnements importants avaient été identifiés, en ce qui concerne l’évacuation des fumées produites par les cellules. La sous-commission départementale avait demandé qu’un diagnostic de sécurité soit produit par un organisme agréé.

Huit mois plus tard, la mairie n’ayant toujours pas produit ce document, écope d’une mise en demeure de la préfecture qui lui laisse deux mois pour se conformer. Selon nos informations, le courrier aurait été remis en main propre à Mohamed Chihhi, adjoint (EELV) à la sécurité, par la préfète déléguée, elle-même.

Camille Augey aurait rassuré Claude Polidori

De quoi imaginer que ce lieu, emblématique de la gastronomie lyonnaise qui emploie 500 personnes et voit passer un million de visiteurs par an, vienne à fermer ? Ce samedi matin, premier jour de week-end pascal, cette affaire est dans toutes les bouches. On rapporte même que de toute la France on téléphonerait pour savoir si la menace de fermeture serait réelle.

« Il n’y a pas le feu aux halles », lâche Claude Polidori, avec la verve qu’on lui connaît. Il dénonce le « buzz médiatique » quand d’autres cherchent à qui profiterait cette nouvelle polémique.

Il affirme avoir eu Camille Augey, adjointe (EELV) au commerce au téléphone. « Ne t’inquiète pas, l’aurait-elle rassuré. La mairie va répondre à la préfecture. » Pas question de laisser fermer les halles, affirme, de son côté, la collectivité qui traite ce dossier « en priorité depuis plusieurs mois déjà ».

« La Ville a missionné un bureau de contrôle pour établir un diagnostic précis afin de répondre au plus vite ». Et de justifier le délai à produire le document administratif demandé, par la complexité du site à analyser.

« Les 56 commerçants sont bien au fait des normes »

Qui fréquente cet immense marché couvert sait à quel point ce lieu est vivant, les jours de forte affluence. Oui, il arrive parfois, en période forte, qu’une table déborde dans le passage. Oui, il arrive parfois que la circulation soit difficile dans les allées. Claude Polidori ne le nie pas.

« On est tenu de laisser un passage de 3,5 mètres au cas où un véhicule de sécurité ou d’incendie doit entrer. Les règles, on les connaît. Les 56 commerçants sont bien au fait des normes et des vérifications et chacun, individuellement, prend ses responsabilités. On voit souvent passer des agents de contrôles et tout est consigné. Il y a cinq personnes dans les halles en permanence pour la sécurité. 18 sorties identifiées en cas de besoin d’évacuation. Une signalétique qui fonctionne, des marquages au sol, respectés. Les services de la ville font leur boulot au quotidien. La préfecture, le sien. » Pas de quoi en faire un plat.

● Tatiana Vazquez

Grégory Doucet dénonce une attaque de l’Etat contre le patrimoine

Après les caméras de vidéo-protection, la gestion des émeutes, la mise à l’abri des enfants sans toit, voici les Halles Paul Bocuse. S’agirait-il d’une nouvelle passe d’arme à venir entre la Préfecture et le maire de Lyon, Grégory Doucet. L’élus écologiste vient en effet de réagir officiellement, affirmant avoir « appris ce vendredi, par la presse que l’Etat menace de fermer les Halles Paul Bocuse », après la fuite d’un courrier de mise en demeure de la mairie par les services de l’Etat de produire un diagnostic de sécurité des Halles Paul Bocuse, au risque de devoir fermer les

lieux.

La médiatisation de ce rappel à l’ordre donne le ton de la réponse du maire de Lyon. Alors que l’on pourrait chercher à définir à qui profiterait cette nouvelle polémique sur la place lyonnaise, Grégory Doucet affirme : « L’absence de volonté d’échange de l’Etat avec la Ville de Lyon doit cesser. L’attachement historique des Lyonnais à ce lieu, vitrine de notre art de vivre nécessite un travail professionnel et rigoureux entre nos institutions. Dans notre ville, personne ne comprendrait cette volonté de nuire au patrimoine de chacune et chacun. »

Histoire locale

Lyon

Jean-Baptiste Willermoz, portait du patriarche de la franc-maçonnerie lyonnaise

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de Jean-Baptiste Willermoz. En 1760, il joue un grand rôle dans la formation de la Grande Loge des maîtres réguliers de Lyon, dont il devient le grand maître.

Il est surprenant qu'il n'existe à Lyon aucune rue, aucune place, aucun pont à la mémoire de Jean-Baptiste Willermoz. La ville qu'on décrit souvent comme un haut lieu de la franc-maçonnerie et de l'occultisme ne rend étrangement pas hommage à ce « patriarche » de la franc-maçonnerie lyonnaise. Né à Lyon en 1730, Jean-Baptiste Willermoz était négociant en soieries. Ses affaires étaient fructueuses.

Il crée la loge de la « Parfaite Amitié »

La première loge maçonnique lyonnaise n'a que 6 ans d'existence quand Jean-Baptiste est initié à l'âge de 19 ans. Peu de temps après, à 23 ans, il crée la loge de la « Parfaite Amitié », dont il est élu vénérable.

En 1760, il joue un grand rôle dans la formation de la Grande Loge des maîtres réguliers de Lyon, reconnue plus tard par la Grande Loge de France. Il en devient le Grand Maître à tout juste 30 ans...

Mais pourquoi devint-il franc-maçon ? « Il est à la recherche de nouveaux rites en poussant



Initié dès son plus jeune âge à la franc-maçonnerie, Willermoz passe sa vie à essayer de percer les mystères de l'Homme et de l'Univers en recourant au mysticisme et à l'occultisme.

Photo d'illustration tombée dans le domaine public

plus loin l'apprentissage initiatique pour découvrir le secret des mystères de l'au-delà ».* Il rencontre en 1767 Martinès de Pasqually, un mage théurge et est initié à Versailles à l'ordre des « Chevaliers maçons élus coëns de l'univers ».

« D'après Pasqually, l'Homme, banni du Paradis après la faute originelle, est physiquement enfermé dans une dépouille mortelle : il reste cependant un espoir de rédemption, et de réintégration de l'état divin : celui d'accéder à la perfec-

tion intérieure. Pour cela, le pécheur doit se soumettre à un rituel minutieux permettant d'entrer en contact avec des entités angéliques, ces opérations étant cependant réservées aux seuls initiés, ou élus « coëns » (prêtres élus). »**

Filiation templière

Issu d'une famille catholique, Willermoz ne considère pas la doctrine coën comme incompatible avec la foi chrétienne.

S'il adhéra totalement et définitivement à la doctrine de Pas-

qually, il en alla différemment pour la structure maçonnique.

L'honnêteté intellectuelle de Jean-Baptiste Willermoz l'a empêché de reconnaître avoir réussi une passe (opération consistant à recevoir un signe tangible d'un agent intermédiaire), malgré tous ses efforts et sa ténacité. Aussi, Pasqually s'éloigna de ce mauvais disciple et s'intéressa à de nouveaux adeptes plus efficaces. Willermoz inquiet s'éloigna de l'organisation coëns pour se rapprocher de la maçonnerie régulière en 1772. Un acte d'autant plus facile qu'il était agacé par la pagaille régnant dans l'Ordre des coëns et la roublardise de Martinès de Pasqually dans ses rapports financiers avec ses disciples.

Pasqually meurt en 1774. Willermoz se rapproche alors d'une société maçonnique allemande, la Stricte Observance Templière (SOT). Alors qu'il croit adhérer à une doctrine de même nature que celle qu'il a trouvée auprès de Martinès de Pasqually, il se retrouve dans une obédience sans doctrine mais ayant un seul objet : la reconnaissance de la filiation templière et la restitution des biens de l'Ordre du temple. Il s'en rend compte, mais ne renie pas son adhésion.

Rite écossais rectifié

En 1778 d'abord, à l'occasion d'un convent maçonnique réunissant les loges françaises qu'il organise à Lyon, le « convent

des Gaules », en 1782 ensuite, dans un convent réuni à Wilhelmsbad, avec l'ensemble des loges européennes adhérant à la Stricte Observance Templière, il fait adopter un nouveau système : le Rite écossais rectifié (RER).

L'objectif est le suivant : utiliser le squelette organisationnel de la SOT, en y ajoutant des grades issus de l'Ordre des élus coëns (les Profes) et surtout en intégrant dans ces grades toute la doctrine coën. La symbolique conserve la filiation templière, mais il n'est plus question de revendication matérielle. Ce convent a marqué la franc-maçonnerie mondiale. Le RER existe encore aujourd'hui et est pratiqué par de nombreux maçons dans toutes les obédiences.

Plus localement, la famille Willermoz est connue pour avoir légué une partie de son terrain de la Croix-Rousse à la ville de Lyon pour la construction de l'église Saint-Bernard, aujourd'hui désacralisée.

Après la Révolution, les propriétés religieuses sont transformées en biens nationaux. Jean-Baptiste et son frère Pierre Jacques acquièrent alors les terrains des Bernardines et des Colinettes, sur le versant est de la colline de la Croix-Rousse.

De notre correspondante

Julie Bordet

* D'après le dictionnaire historique de Lyon

** D'après l'article « Lyon, capitale de l'étrange », bibliothèque municipale de Lyon

Pollution • Une « révolution des déchets » a commencé dans les rues de New York

Les ordures, montagnes de sacs noirs qui font le bonheur des rats à New York, seront bientôt de l'histoire ancienne. La capitale économique des États-Unis a commencé à mettre en place un système de poubelles pour nettoyer ses rues, sur les modèles de villes européennes. Une « révolution des déchets », selon les autorités locales, alors que la ville génère environ 20 millions de tonnes de déchets par jour.

Mardi 2 avril 2024

Lyon

Quatre bureaux de poste fermés depuis 2020 : les Verts montent au créneau

La fermeture de bureaux de poste n'épargne aucun arrondissement de la Ville. L'occasion pour les Verts lors du dernier conseil de clamer leur opposition à toute fermeture, dont celle de Mermoz où « le groupe La Poste ne respecte pas son contrat d'engagement dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville ».

Place Joannes Ambre (4^e), Gare de Vaise (9^e), place Ampère (2^e) et Saint-Just (5^e), depuis le début du mandat, quatre bureaux ont fermé définitivement leurs portes, malgré l'émoi suscité chez les habitants, commerçants et élus. Quatre autres fermetures sont prévues d'ici à 2026 : Terreux (1^{er}), Dauphiné (3^e), Foch (6^e) et Jean-Macé (7^e).

À l'occasion du dernier conseil municipal, Olivier Berzane (EELV), maire du 8^e remercie La Poste d'avoir investi 500 000 € pour rénover le bureau à Monplaisir, mais constate à regret le désengagement continu de La Poste avec la multiplication de fermetures de bureaux et la réduction des horaires sur l'ensemble de la Ville.

Camille Augéy :
« Doit-on demander à un service public d'être rentable ? Clairement, non »

Il évoque l'incendie de La Poste à Mermoz lors des émeutes à l'été dernier et la rapide proposition en lien avec GrandLyon Habitat de fournir un local neuf provisoire, dans l'attente d'un nouveau bureau en 2026. Local décliné par La Poste car « il ne

convient pas au niveau de son concept d'aménagement ». « Suite à une manifestation des habitants du quartier excédés de cette situation, une délégation a été reçue en mairie et les représentants de La Poste ont confirmé leur refus, renvoyant les personnes âgées vers le bureau du quartier des États-Unis. Nous sommes très loin d'une politique de service public » fustige l'édile du 8^e.

Camille Augéy (EELV), adjointe au commerce à Lyon, cite une votation citoyenne en 2009 qui posait la question Pour ou Contre la privatisation de la Poste. « 90 % des deux millions ont voté contre la privatisation. Bien que devenue une société anonyme, les capitaux de La Poste sont publics, détenus à 70 % par la Caisse des Dépôts et 34 % par l'État », rappelle l'élue qui condamne : « La Poste s'est lancée dans une rationalisation des services postaux, et une recherche de rentabilité de ses services postaux... Doit-on demander à un service public d'être rentable ? Clairement non ».

« Nous continuerons à nous battre »

Pour l'écologiste, les arguments qui conduisent le groupe La Poste à réduire les bureaux, ne tiennent pas : la baisse de fréquentation avancée s'explique par la réduction des horaires d'ouverture. L'ouverture en compensation de points relais chez les commerçants ne se substitue pas au service bancaire et le renvoi vers d'autres bureaux de poste pénalise les personnes âgées et à mobilité réduite.

« Fermer un bureau de poste, c'est éloigner un guichet bancaire d'une population précaire. 30 % des ménages bénéficiaires des minimas sociaux ont leur compte hébergé à la banque postale », ajoute Camille Augéy. « Le contrat de présence postale prévoit que les élus soient consultés à titre indicatif à l'exception de certaines typologies de bureau, en milieu rural ou quartier prioritaire politique de la Ville qui nécessitent l'accord du maire. C'est le cas du bureau de Mermoz pour lequel la Poste ne respecte pas le contrat de présence postale. Seule note positive, je cite trois bureaux visés que notre action a permis provisoirement d'épargner : Saint-Jean (5^e), Gabriel Péri (7^e) et Bachut (8^e). Pour les autres, nous continuerons à nous battre ».

● N. M.



La Poste du quartier de Mermoz a été incendiée lors des émeutes en juillet 2023. Elle restera fermée jusqu'en 2026 malgré la proposition d'un local neuf provisoire de la mairie du 8^e en lien avec GrandLyon Habitat. Photo archives Cyril Lestage

La Poste annonce une concertation

La Poste précise que le maillage est particulièrement dense dans le 8^e avec quatre bureaux à Lyon Beauvisage, Lyon Santy, Lyon Bachut et Lyon Grand Trou, des équipes renforcées et une intensification du partenariat avec le PIMMS médiation (interface entre population et services publics).

Au sujet du bureau provisoire à Mermoz, La Poste reste à l'écoute d'autres solutions. Fin 2025-début 2026, un nouveau bureau s'implantera sur l'avenue Jean Mermoz, à 100 mètres de l'ancien incendié.

La Poste met en avant ses

nombreux services accessibles à distance depuis les sites⁰, les applications mobiles et par téléphone pour les questions relatives aux courriers et colis (3631 particuliers, 3634 pros, 3639 la banque).

Quant aux propos tenus lors du conseil municipal, La Poste réplique : « La digitalisation des démarches et la montée en puissance du e-commerce obligent La Poste à adapter les formes de sa présence sur l'ensemble du territoire. La Poste a pour objectif de construire une plateforme physique et numérique de services cohérente et utile, au service

de tous les habitants de l'agglomération. La complémentarité de points de contact (La Poste Relais, La Poste Agences Communales, Relais pick-up, buralistes partenaires) permet d'offrir la meilleure accessibilité à nos clients. »

La Poste, qui rencontre régulièrement les élus d'arrondissement et de la mairie de Lyon afin d'évoquer les évolutions envisagées, prévoit, en cohérence avec le contrat de présence postale territoriale, une concertation prochaine avec l'ensemble des parties prenantes.

1 - lposte.fr et labanquepostale.fr

Lyon

Les panneaux M12 pour vélos s'appliquent désormais aux trottinettes

Les signalisations permettant aux cyclistes de franchir un feu rouge sous condition sont à présent valables pour les conducteurs de trottinettes ou de drailleurs électriques. Au cœur de Lyon, beaucoup d'usagers ne semblent pas au courant que cette autorisation ne date que du 23 mars.

Connaissez-vous les panneaux M12 ? Si vous êtes cycliste, sans doute. Autrement, ces signalisations peuvent facilement échapper aux regards des automobilistes, juste sous les feux de circulation. On en trouve pourtant à la moitié des quelque 750 carrefours de Lyon ; ils indiquent aux vélos que le passage est autorisé à un feu rouge, pour tourner à gauche, à droite ou poursuivre tout droit, suivant le visuel de la flèche.

Encore moins connu que les panneaux M12, le fait que les trottinettes n'étaient jusqu'à récemment pas concernés par cette particularité du code de la route. C'est à présent le cas, depuis un arrêté publié au Journal officiel le 23 mars permettant aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). C'est-à-dire les ama-



Un panneau M12 place Bellecour, autorisant désormais les conducteurs de trottinettes électriques à franchir un feu rouge sous conditions. Photo O. P.

teurs de trottinettes et drailleurs électriques notamment, ou de gyropodes et gyroroues.

« J'ai toujours fait comme ça »

Place Bellecour, sur la Presqu'île de Lyon, on trouve ces panneaux à tous les feux, et ce 29 mars, personne ne

semble être au courant que « l'autorisation conditionnelle de franchissement » - l'expression officielle - ne s'applique que depuis une petite semaine.

« Ah bon, on n'avait pas le droit ? », s'étonne un trentenaire, qui traverse au passage piéton avec sa trottinette électrique. Celle-ci n'a plus de batterie, c'est pourquoi il

semble être au courant que « l'autorisation conditionnelle de franchissement » - l'expression officielle - ne s'applique que depuis une petite semaine. « Ah bon, on n'avait pas le droit ? », s'étonne un trentenaire, qui traverse au passage piéton avec sa trottinette électrique. Celle-ci n'a plus de batterie, c'est pourquoi il

trottinettes électriques quelques années plus tard, il semblait à leurs utilisateurs que le code de la route était le même que pour les cyclistes. Le panneau M12 a pourtant longtemps constitué une exception.

« Les trottinettes font souvent n'importe quoi »

Une dame, en selle sur son vélo cargo, un pied à terre, a peut-être son explication. Elle patiente à un feu, au nord de la place Bellecour, au niveau de l'intersection avec la rue Émile-Zola : « Les trottinettes font souvent n'importe quoi, les gens ne regardent pas, ils roulent plus vite que les vélos. »

Autour de la place, après plusieurs minutes d'observation, on note que les conducteurs de trottinettes font preuve de bien plus de témérité ou d'imprudence, c'est selon, que leurs homologues à vélo ; ils sont très peu à ralentir avant de s'engager. Or, la possibilité de franchir un feu rouge n'offre pas la priorité sur les piétons et les autres véhicules qui bénéficient d'un feu vert. C'est un cède-le-passage, en somme, que ce soit pour les vélos ou les trottinettes électriques.

● O. P.

Lundi 1^{er} avril 2024

Actu Ailleurs dans le Rhône 17

Saint-Priest

Un parc public de près de 6 hectares ouvrira en 2025

La ZAC Berliet aura bientôt vergers et prairies. L'ancienne friche de Renault Trucks est en cours d'aménagement pour devenir un parc public de 5,8 hectares. Plantes aromatiques et fruits pourront gratuitement être récoltés par les promeneurs.

Il sera bientôt possible de cueillir ses fruits et plantes aromatiques lors d'une balade dans ce parc public. En cours d'aménagement, les 5,8 hectares de prairies et de vergers devraient devenir accessibles au public au printemps 2025. On pourra traverser le site, depuis le 4, avenue des Temps-Modernes ou le 99, rue du Dauphiné.

Une friche de 12 hectares transformée

Pêche, poire, pomme, prune, framboise... 2 500 arbres et arbustes, dont 60 arbres fruitiers seront plantés en novembre sur cette portion. « Pour les gros arbres, la récolte ne se fera que dans trois à cinq ans », modère Isabelle Charbonnier, cheffe de



C'est sur ces sillons que seront plantées les dizaines d'arbres fruitiers. Photo Laurie Abadie

projet à la Métropole de Lyon.

La collectivité est propriétaire de cette actuelle friche de 12,3 hectares. 5,8 hectares seront donc transformés en parc. 6,5 hectares ont déjà été sanctuarisés en refuge aux oedicnemes criards, une espèce d'oiseau migrateur protégée. Entourée d'une haie d'un kilomètre, cette plaine n'est pas publique mais trois observatoires pédagogiques permettent de les aperce-

voir nicher au sol. « On avait besoin d'une réserve beaucoup plus forte et de nature de proximité », explicite Pierre Athanaize, vice-président en charge de l'environnement à la Métropole de Lyon.

Mares, pique-nique et cabane

Le futur jardin public n'aura qu'un cheminement principal en gravier concassé tassé. Le

reste sera composé d'une prairie fleurie de 1,2 hectare importante pour la pollinisation, d'une prairie steppique, d'une pelouse en trèfle adaptée au piétinement, de zones de xéranthème fetide (une plante qui se développe en milieu aride) ainsi que d'une vingtaine de mares allant de 5 à 15 m². Deux autres bassins plus importants serviront de support pédagogique aux écoliers.

Les promeneurs pourront déjeuner sur des tables de pique-nique en bois ou s'installer sur des bancs fabriqués avec les troncs récupérés sur place. En plus d'une « cabane d'observation », il est aussi question d'implanter un « cheminement ascendant circulaire débouchant sur un belvédère d'une hauteur de 6,5 mètres ».

La terre fertilisée sur place

Il y a plus d'une quinzaine d'années, ce tènement servait de base d'essai à la société Renault Trucks. Un circuit en béton était donc présent sur quelques portions. Tout n'a pas pu être retiré. Alors, sur « cette profondeur de deux mètres de béton », on a ajouté un mètre de gravier, de limon et de fumier pour planter dessus des herbes aromatiques et des légumineuses », spécifie Isabelle Charbonnier. On devrait donc trouver de la bourrache, de l'ortie, de la mauve, de la coriandre, etc.

● Laurie Abadie

Mercredi 3 avril 2024

Actu C'est aussi | 7

Médias

Votre journal s'engage pour la traçabilité de l'information

Pour aider les lecteurs à identifier la source d'une information, les médias français s'engagent en signant une charte de traçabilité de l'information.

Aujourd'hui, l'information circule à toute vitesse, sur tous les réseaux et tous les écrans, au point d'épuiser parfois le lecteur ou l'internaute. Face à la vitesse de diffusion et de reproduction des informations, il est de plus en plus difficile d'identifier la source d'une actualité, vite noyée dans le bruit médiatique.

Et pourtant, la source d'une information, c'est essentiel. Identifier quel média et journaliste sont à son origine, c'est s'assurer de sa fiabilité. Savoir qui s'est donné les moyens de constater de visu des faits, qui a investi dans de longues et coûteuses enquêtes, apporte au lecteur la capacité d'accorder sa confiance à l'information.

Identifier la source médiatique, c'est également connaître les conditions de production de

cette information. Au-delà de cette question de la confiance du public, les entreprises de presse et les journalistes eux-mêmes ont besoin de savoir quels sont ceux qui reproduisent leurs informations, pour se protéger de tout abus de reproduction ou pillage de contenus.

Que prévoit cette nouvelle charte ?

Les éditeurs français de presse d'information sont conscients de cet enjeu d'identification du média source d'une information. Ils s'engagent aujourd'hui, dans une charte de traçabilité, à respecter et nommer la source de toute information dont ils ne sont pas à l'origine. Votre journal, comme l'ensemble des titres du groupe EBRA, est signataire de cette charte.

Un média reproduisant l'information d'un confrère et concurrent doit désormais citer dès le premier paragraphe la source de cette information. Dans le cas d'un article numérique, il

doit renvoyer vers l'article du média d'origine. S'il ne fournit pas de travail journalistique supplémentaire, il devra limiter sa reprise d'information à 25 % de la taille d'origine de l'article.

Ces règles, inscrites au sein d'une charte proposée à la signature de l'ensemble des médias, protègent autant les journalistes et les éditeurs que leurs lecteurs. Ces derniers pourront remonter à l'article d'origine, prendre la mesure du travail journalistique engagé et appréhender la qualité de la production éditoriale d'origine.

Dans une société où prospèrent les fausses informations, où les commentaires prennent si rapidement la place des faits, cette charte est un engagement fort au service des citoyens soucieux de leur juste information et de l'ensemble de la société. Elle consolide l'édifice de la liberté d'informer. Une liberté qui ne vaut que si l'honnêteté et le professionnalisme ont été à la base de la production de l'information.

Lyon • Les écrans publicitaires numériques quittent le métro



118 écrans publicitaires vont être démontés.

Photo d'illustration Sophie Majou

Depuis ce 1^{er} avril, les publicités numériques disparaissent du réseau TCL. Le maire de Lyon, Grégory Doucet, a précisé ce lundi matin dans un tweet : « Ce n'est pas un poisson d'avril ». Le 8 février dernier, la Métropole de Lyon annonçait la suppression de 118 écrans numériques dans tout le réseau TCL. Cette mesure a été intégrée au contrat qui lie Cityz Media à Sytral Mobilités, renouvelé pour une durée de sept ans avec la promesse « de réduire l'empreinte carbone et la pollution visuelle ».

Après extinction, le matériel numérique sera démonté et « revalorisé dans d'autres villes », d'après Cityz. Les publicités numériques laisseront leur place à des affiches 100 % papier recyclé, sans solvants.

16 | **Actu** Lyon et région

Ain

L'indispensable devoir de mémoire à la Maison d'Izieu

80 ans après la rafle de 44 enfants et sept adultes sur ordre de Klaus Barbie, le chef de la Gestapo de Lyon, la Maison d'Izieu poursuit ses missions d'éducation et de mémoire auprès d'une jeunesse aussi sensible qu'intéressée. Il suffit de parcourir les grandes salles du mémorial pour être saisi d'éffroi avant de découvrir, aussi, et de retenir avant tout, l'insouciance d'une colonie d'enfants, tenue loin de la guerre... Jusqu'à ce triste 6 avril 1944.

Quand ils arrivent ce matin de mars 2024 à la Maison d'Izieu, les images qui se bousculent dans la tête de ces collégiens collent aux vapeurs brumeuses accrochées sur les hauteurs de Brégnier-Cordon. Sans trop savoir à quoi s'attendre, quatre-vingts ans après cette rafle d'Izieu, dont ils ont tant parlé en classe, ils pénètrent dans les grandes salles du musée-mémorial de la Maison d'Izieu, créé il y a trente ans.

« Ces enfants, sont-ils encore en vie ? »

Et à mesure que le soleil perce les nuages du Bugey, inondant alors Izieu d'une lumière éclatante, leur guide Axelle Bourgougnon lève le voile sur cette rafle de 44 enfants juifs et leurs sept éducateurs. En s'adressant à ces adolescents pétris d'interrogations – « Ces enfants, sont-ils encore en vie ? », « Pourquoi n'ont-ils pas entendu les nazis arriver à la colonie ? » –, Axelle Bourgougnon sait que, malgré l'histoire insoutenable qu'elle déroule devant leurs yeux, le but est atteint. Marquer les esprits, faire naître la connaissance et, surtout, susciter le désir que

plus jamais cela ne se reproduise. Telle est la mission de la Maison d'Izieu. « Quand le mémorial a ouvert, en 1994, la République française lui a demandé de porter la mémoire de ces 44 enfants mais aussi celle de tous les autres enfants qui n'ont pas la chance d'avoir un lieu physique comme celui-ci où l'on retrouve leur photographie, leur nom, leur date de naissance... ». « En évoquant le sort de ces enfants dans la déportation, la Maison d'Izieu parle du sort de tous les autres. »

Marteler des messages de paix, encore et toujours

Ce lieu, Sabine Zlatin, figure de la résistance lyonnaise, à l'origine de la création du mémorial de la Maison d'Izieu, l'a voulu ouvert au public et en particulier aux scolaires. Car il est un avertissement que, bien des années après, il convient encore – de marteler : « Ne laissons jamais des personnes qui véhiculent des messages de violence arriver au pouvoir. Car la haine et le racisme, peu importe contre qui ils sont dirigés, conduisent inévitablement à la mort de millions de personnes innocentes », rappellera la médiatrice aux élé-

ves après un moment fort de la visite : un focus sur le procès de Nuremberg, puis la traque du criminel Klaus Barbie. Et puis ce besoin enfin, dès 1945, au sortir de la guerre, de créer des termes juridiques spécifiques pour décrire le rôle des nazis. « Il a fallu inventer ces mots de génocide et de crime contre l'humanité pour punir celui que l'on appelait le Boucher », insistera la médiatrice.

De l'horreur... à l'insouciance d'une vie d'enfant

Dans la maison qui a accueilli, pendant plus d'un an, une centaine d'enfants au total (lire par ailleurs), les collégiens se montreront réellement soulagés bien que « scotchés ». « C'est vraiment touchant », glisse Sabrina. Ici, on se sent comme avec eux [les enfants d'Izieu]. Au terme de la visite, cette collégienne de 14 ans repartira avec une détermination nouvelle : « On se rend compte de l'importance de voter pour quelqu'un qui nous considère comme un citoyen sans distinction de religion, d'apparence ou de couleur de peau », conclura la jeune fille, émue.

● Julia Beaumet

« La nécessité de planter de petites graines »

Guide conférencière, Axelle Bourgougnon travaille toute l'année à la Maison d'Izieu comme médiatrice culturelle. Au contact du public, adultes comme enfants, elle est convaincue de la nécessité de « planter de petites graines » dans ce lieu de mémoire qui fête ses 30 ans d'existence cette année.

« En ce moment, ce qui est le plus difficile, c'est quand on compare le contexte global actuel en Europe, avec celui de la fin des années 1920, voire le début des



Axelle Bourgougnon est médiatrice culturelle à la maison d'Izieu. Photo Catherine Aulaz

années 1930 : il y a beaucoup de similitudes, avec une montée des extrêmes dans tous les pays », analyse la jeune femme, dotée d'une solide formation en histoire. « Ce contexte de crise, que l'on vit actuellement, s'est déjà vu à d'autres périodes de l'histoire. Aussi, quand on est spécialiste d'une période et que l'on connaît ses mécanismes, il est inquiétant de voir que ces mêmes mécanismes sont à l'œuvre en ce moment dans notre société », souligne-t-elle.



Guidés sur le chemin de la connaissance et de la réflexion par leur médiatrice culturelle, ces élèves d'un collège de l'Isère, en visite à Izieu, ont pu comprendre les mécanismes de la destruction conduisant des hommes à perpétrer des crimes contre d'autres humains. Photo Catherine Aulaz

Le Progrès édite un livre sur les 80 ans de la rafle d'Izieu: en kiosque aujourd'hui

Alexandre Nagues-Bourchat et Dominique Vidaud sont les auteurs du livre événement sur les 80 ans de la rafle d'Izieu, publié par le Progrès.

Intitulé *Mémoires vivantes*, cet ouvrage de 130 pages est dédié à l'histoire et contre l'oubli des 44 enfants déportés de la colonie d'Izieu. Au travers d'une centaine de photos et documents d'époque, c'est un éclairage différent qui est apporté sur cette tragédie de l'histoire et comment la Maison d'Izieu a su renaitre des ombres. Disponible dans les kiosques au prix de 22€.



Photo Le Progrès

▶ **À commander ici**

Izieu, mémoires vivantes
Pour acheter notre livre en ligne sur les 80 ans de la rafle d'Izieu, scannez ce QR code avec votre smartphone.





« À Izieu, il n'a jamais été question de porter l'étoile jaune »

Sortis du musée mémorial et pénétrant cette fois dans la maison d'Izieu où vécurent les enfants, les élèves, en visite ce printemps à la colonie, réalisent, avec soulagement pour certains, à quel point l'histoire de la Maison d'Izieu est aussi une histoire de sauvetage, puisque 60 enfants ont été sauvés grâce à leur passage dans cette maison.

« En premier lieu, ils n'étaient que des enfants »
 « Être juif, être réfugié, ce sont des étiquettes qu'on leur colle mais, en premier lieu, ce ne sont que des enfants », rappelle Axelle Bourgougnon, l'une des médiatrices culturelles de ce site majestueux face à la Chartreuse. Des enfants qui se baignaient dans le Rhône, nichés dans le contrebas, se promenaient dans les montagnes, adoraient faire des fêtes, jouer de petites pièces de théâtre auxquelles étaient invités les enfants du village d'Izieu et de Brégnier-Cordon.

Des bonbons de la confiserie Bilbor, un « luxe » en temps de guerre
 Dans quelques jours, pour les 80 ans de la rafle du 6 avril 1944, sept anciens enfants de la colonie seront présents à Izieu sur les quatre jours de la commémoration, organisée



Moment poignant : les collégiens découvrent les portraits des enfants déportés et exterminés à Auschwitz, accrochés dans les dortoirs. Photo Catherine Aulaz

du 4 au 7 avril. L'occasion pour eux d'évoquer, peut-être, leur quotidien, le même que l'on peut lire, avec la naïveté et des mots d'enfants, dans des lettres affichées dans la maison de la colonie. « Je vais bien, je m'amuse bien, je suis en bonne santé et je mange bien », c'était en somme le message qui revenait le plus souvent. Car ici, les enfants cultivaient un grand verger pour se nourrir, se ravitaillaient dans les fermes et les épiceries pour acheter ce qu'ils ne pouvaient pas faire pousser. Ils pouvaient aussi compter sur la solidarité locale, les personnes du village qui aidaient la colonie en offrant des vêtements et de la

nourriture. La confiserie Bilbor de Brégnier-Cordon offrait des bonbons et du chocolat, une famille voisine, du miel. Une abondance folle pour ces gamins, dont certains étaient passés par des camps d'internement.

Pas de couvre-feu, pas de bombardement
 Et surtout, à Izieu, il n'a jamais été question de porter l'étoile jaune, pas de couvre-feu, pas de jeux interdits, de bombardement ou de soldats qui défilent. La guerre ne fait pas réellement partie de leur quotidien. Ils vivaient ici dans un climat rassurant, ne manquant « que » de la présence de leurs parents.



Photo Catherine Aulaz

« C'est au programme »

Julien Reggane, professeur d'histoire-géographie

« Avec les élèves, nous avons fait le constat de la brutalité qu'il y a pu y avoir en 1944 avec la rafle de ces enfants. Avant de venir ici, j'ai vu le déroulé de la guerre avec les élèves mais nous nous sommes arrêtés un peu avant les événements d'Izieu, pour y revenir en classe après la visite. Notre prochain chapitre portera sur comment Vichy a collaboré avec l'Allemagne et, en particulier, l'épisode de la rafle du Vel' d'Hiv et, donc, de la maison d'Izieu. »

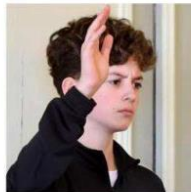


Photo Catherine Aulaz

« Sabine Zlatin est impressionnante »

Ugo, élève de 3^e au collège Marcel Bouvier des Abreys-en-Dauphiné (Isère)

« Aujourd'hui, j'ai appris que beaucoup d'enfants étaient passés ici, plus que les 44 qui ont été rafles. Cela me touche quand je pense à ces pauvres enfants. Mais la dame qui les a défendus [Sabine Zlatin], elle est impressionnante ! Heureusement, dans la maison, on lit des lettres plutôt joyeuses où les enfants parlent de poisson d'avril. On se dit que finalement, ils ont eu une belle vie ici. »



Photo Catherine Aulaz

« Continuer d'enseigner cette leçon »

Guillaume, élève de 3^e

« C'était assez émouvant de savoir que des enfants ont été déportés, certains avaient notre âge. Ici, on parle d'un endroit pas loin de chez nous et on se rend compte que cela a eu une influence au niveau national et même mondial. À l'issue de cette visite, je retiens qu'il ne faut pas laisser la haine arriver au pouvoir, c'est assez marquant. Il faut continuer d'enseigner cette leçon. »



Photo Catherine Aulaz

« On a pu se rendre compte à quel point Klaus Barbie était inhumain »

Louise, Nacéra, Wendy et Émilie, élèves de 3^e

Louise, élève de 3^e au collège Marcel-Bouvier des Abreys-en-Dauphiné (Isère) confie avoir « beaucoup aimé la pièce avec les lettres des enfants, cela fait plaisir de voir qu'ils étaient heureux, même en cette période ». Nacéra, sa camarade, pensait retrouver le destin d'enfants « tristes », « mais en voyant leurs dessins et photos, je me suis rendu compte qu'ils avaient bien vécu ici. C'était des enfants comme les autres ! », lâche-t-elle, « rassurée ». Tout comme Wendy : « Cela m'a fait du bien de lire les lettres des enfants. Et surtout, il est bon de savoir ce qui s'est passé pour éviter que cela ne se reproduise. » Enfin, Émilie a trouvé la partie de la visite sur Klaus Barbie « très intéressante ». « On a pu se rendre compte à quel point il était inhumain. On avait un peu vu en cours d'histoire que ce n'était pas une bonne personne mais là, on est beaucoup plus rentrés dans les détails. » Cette visite lui a également permis de « mieux comprendre qui étaient ces enfants, certes juifs, mais pour la plupart étrangers ».

BIBI (C) VI

Lyon

Nord de la rue de la Ré, les Verts proposent d'installer ombrières et balançoires

Alors que la Métropole interroge les Lyonnais sur leurs envies d'aménagements transitoires de la partie nord de la rue de la République, qui sera fermée à terme à la circulation, certains sur les réseaux sociaux continuent de dénoncer un projet qui ferait de l'ombre au commerce et va modifier les habitudes des usagers des transports en commun. Vous pouvez donner votre avis en ligne, jusqu'au 20 avril.

« On préfère voir les immeubles que ces grandes bâches où il fera très chaud en dessous », commente un internaute sur Facebook, sous la publication de la Métropole de Lyon, invitant à participer à la concertation pour les aménagements transitoires de la rue de la République. Le commentaire donne le ton.

« Laisser la rue comme elle est »

Un ton qu'on a déjà entendu lorsque les écologistes avaient présenté leur projet, pour cette artère centrale de Lyon. Mesure phare, la fermeture, à compter de juin 2025, de la rue dans sa partie nord, à toute la circulation. Celle des voitures comme celle des transports en commun, piétonnisation oblige, entre la place des Cordeliers et l'Opéra. D'ici là, la collectivité souhaite expérimenter différents aménagements et usages dans le secteur, qui seront testés dès l'année prochaine, et laissent la parole aux Lyonnais.

C'est l'objet de la concertation qui se tient jusqu'au 20 avril. Toutes les idées sont les bienvenues : on suggère « des équipe-



Projections des aménagements urbains provisoires sur la partie nord de la rue de la République, alors piétonnisée en 2025. Illustration Métropole de Lyon

ments pour se protéger de la chaleur et du soleil, des expositions d'œuvres d'art, des balançoires, des toboggans, des manèges, des bancs, des transats... »

L'illustration proposée par la Métropole suggère l'installation d'ombrières et de mobiliers en bois, éphémères. Du marquage au sol, aussi, coloré, pour délimiter les espaces. Un peu à l'image de ce qui avait été proposé dans le cadre de l'expérimentation de piétonnisation, cours Charlemagne, à la Confluence.

Un habitillage « peu utile », juge Catherine sur Facebook, qui, pour sa part, aurait pu répondre à l'enquête, en choisissant de « laisser la rue comme elle est. » C'est ce qui était ressorti parmi les opposants au projet. Ceux-là prennent à nouveau la parole.

Les commentaires sur Facebook fusent et sont sans appel :

« On a besoin de nos bus, à la place d'inutiles constructions en bois »

Un internaute

les futures modifications entre les pentes de la Croix Rousse et la place Bellecour, ne plaisent pas. Les aménagements urbains sont vus d'un mauvais œil parce qu'ils pourraient invisibiliser les commerces. « Des arbres suffiraient, le reste est superflu et pourrait entacher la visibilité des magasins qui restent primordiaux pour l'activité du centre-ville », estime une internaute. Un autre, opposé, « à tout ce qui permet l'attroupement », aimerait qu'on pense « à tous ceux qui habitent là. Ces équipements génèrent des nuisances, surtout la nuit. » Un autre encore fustige « l'imagination débordante » des écologistes, « toujours très éloignés des réels besoins quotidiens des Lyonnais. On a besoin de nos bus, à la place d'inutiles constructions en bois. » La modification de la circulation des transports en commun avait fait l'objet de nombreuses remontrances. À l'image du changement de terminus du C18, « qui emprunte aujourd'hui des voies amenées à être piétonnisées ».

À ce jour, la concertation a réuni 376 participants et 428 contributions.

« Les rues sont des porcheries »

Plus globalement, c'est l'occasion aussi de dénoncer d'autres problèmes comme la propreté

des rues : « Déjà vous devriez faire quelque chose pour que les rues de Lyon soient propres et ne puent pas, car ce sont de vraies porcheries. » Une riveraine s'inquiète, quant à elle, des nuisances sonores suite aux reports de circulation sur les axes alentours. La Métropole lui répond « que le but de ce projet est de réduire la circulation de transit, pour que les habitants et ceux qui viennent dans le secteur puissent évoluer dans des conditions plus agréables ».

Ces aménagements s'inscrivent dans le plan « Presqu'île à vivre », qui prévoit à partir de juin 2025, la mise en place d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) depuis les pentes de la Croix-Rousse jusqu'à Bellecour. Pourront circuler, « uniquement les riverains, les transports publics, les services d'urgence, et les titulaires d'autorisations express ». La zone garantira la sécurité des piétons, la diminution des nuisances et la valorisation du patrimoine, exposent les Verts, quand leur second levier d'actions concerne la végétalisation, la piétonnisation et le réaménagement de certaines rues. Dans le même temps, de nouveaux axes cyclables seront créés. Et enfin, la desserte des bus sera ajustée, « pour améliorer l'accessibilité des grands pôles ».

• **Marine Issartel**



En juin 2025, la circulation des voitures et des transports en commun sera interdite entre la place des Cordeliers et l'Opéra. Photo Michel Nielly

68025-V1

Lyon 7e

Un hectare de verdure : le parc des Balançoires va voir le jour à Gerland

La Cité des Halles occupe le terrain. Mais ce n'est que temporaire : un nouveau quartier, ici, va sortir de terre. Sur le site des anciennes halles Nexans, à Gerland, les premiers travaux sont annoncés pour début 2025. Le projet de reconversion développé par Bouygues Immobilier porte sur 4 hectares.

Le projet prévoit la construction de 355 logements, de surfaces dédiées à l'activité artisanale, d'une crèche et d'espaces publics. Sur les 355 logements programmés, 180 seront des logements locatifs sociaux. Les acquéreurs les plus modestes pourront se tourner vers 25 logements proposés en bail réel solidaire (BRS). Les deux anciennes halles, ultimes témoins du temps où la Compagnie Générale des Câbles de Lyon occupait les lieux seront conservées et réhabilitées.



La Cité des Halles sur la friche industrielle de l'ancienne usine Nexans. Photo Maxime Jegat

« Une très bonne nouvelle »

Présentée au printemps dernier, la restructuration avait fait grincer des dents : les riverains s'agaçant de la hauteur

des tours à venir. 15 étages qui viendraient faire de l'ombre à l'existant. C'était, justifiait à l'époque la Métropole, la contrepartie à l'aménagement d'un grand parc sur le tènement, conçu comme une « trame verte entre les parcs de

Gerland et Blandan ».

À quoi ressemblera-t-il ? C'est la question qui a été soumise au maire de Lyon, lors du conseil municipal, par la maire du 7^e, Fanny Dubot, qui juge que cette création est « une très bonne nouvelle » pour son arrondissement. Gautier Chappuis, adjoint à la végétalisation, pour lui répondre.

Un nom provisoire lui a été donné. Appelons-le, « parc des Balançoires », comme un clin d'œil à la petite rue des Balançoires située juste derrière. « Il viendra connecter et amplifier la trame végétale et faire le lien avec les espaces publics », affirme l'élu qui ajoute : « Les limites du parc seront pensées pour être fondues dans le végétal et permettre ainsi une bonne continuité pour les animaux et la biodiversité ».

Quant à savoir à quoi il ressemblera exactement : tout est possible, répond Gautier Chappuis. Il sera à l'image de ce que

veulent en faire les habitants. « La Ville veut donner la possibilité aux habitants d'apporter leur expertise citoyenne sur ce nouveau parc, de partager les prémices du projet et leurs avis sur les usages qui peuvent en être attendus. »

Une concertation lancée en avril

Une concertation sera donc lancée en ligne sur une plateforme dédiée le 22 avril. On y débattera du lien intergénérationnel et de la prise en compte du genre dans l'espace public. De biodiversité et d'adaptation au changement climatique. De la place de l'eau, des usages et de l'ambiance du parc. Il sera aussi question de la transformation de ce site industriel, de la place de la mémoire locale et de ses usages.

La restitution de la concertation aura lieu en juin et les contributions seront intégrées à la programmation du projet.

Rhône

Il n'avait pas autant plu depuis soixante ans : un mois de mars record

Entre pluie et soleil, le mois de mars 2024 a été historique avec des crues importantes malgré des températures records.

Du jamais-vu depuis soixante ans. À l'époque, Louis Pradel était maire de Lyon. Le Vieux-Lyon devenait le premier secteur sauvegardé de France, on pouvait encore skier sur les pentes de la Sarra... et l'Olympique Lyonnais gagnait sa première Coupe de France.

Pour voir un mois de mars davantage pluvieux qu'en cette année 2024, il faut revenir en 1964. Le département du Rhône, récemment placé en vigilance crue, a connu de fortes précipitations depuis plusieurs semaines. Avec 137,5 mm comptabilisés en ce mois de mars, le record de 1964, de 141,5 millimètres d'eau, a failli être dépassé (un millimètre de pluie représentant 1 litre d'eau par mètre carré). Seule l'année 2001 s'en rapproche fortement avec 137,4 millimètres de pluie.

3,3 centimètres de pluie en 24 heures

L'an dernier, il n'avait plus « que » 64 millimètres sur la même période, selon les données de la station Lyon-Bron, référence à Lyon. Le 26 mars dernier, jour le plus pluvieux, 3,3 centimètres de précipitations sont tombés à Lyon. Ça n'avait plus été le cas lors d'un mois de mars depuis 1991, où le volume des précipitations avait atteint 4,8 centimètres en 24 heures.

En dépit de ces violentes averses, les températures men-



Le 26 mars, jour le plus pluvieux, 3,3 centimètres de précipitations sont tombés à Lyon en 24 heures. Photo d'archives Maxime Jegat

suelles étaient parmi les plus chaudes enregistrées par le site Infoclimat, qui publie les mesures des stations météo des grandes villes de France depuis 1900. Le vendredi 22 mars 2024, 24,6°C ont été atteints dans un après-midi quasi estival. Il s'agit du 6^e jour le plus chaud de l'histoire des relevés en mars.

La Saône continue de monter, le Rhône se stabilise

En raison des pluies soutenues des dernières semaines,

et de la situation en aval, le département de Saône-et-Loire étant en vigilance rouge, obligeant certains habitants à se mettre à l'abri, le niveau de la Saône continue de gonfler. Entre le 1^{er} et le 30 mars, la rivière, au Pont de la Feuillée, situé entre le 1^{er} et le 5^e arrondissement de Lyon, a vu son niveau grimper de 54 centimètres. Ce lundi de Pâques, les quais de Saône ont été fermés au stationnement, dû à l'onde de crue qui continue à se propager. Le Rhône, lui, est stable, encore bien loin d'une crue récente,

celle du 14 décembre dernier.

Et maintenant ?

Selon les prévisions de Vigicrues, la Saône pourrait encore monter d'une quinzaine de centimètres entre ce mercredi et ce jeudi.

Mais après ce mois de mars record, la pluie devrait se faire rare à partir de jeudi, avec le retour du vent du Sud et une météo plus sèche ce week-end. « On devrait connaître des vents assez forts avec des rafales qui pourraient dépasser les 80 km/h », prédit Mickaël

Oquidon-Kaiser, météorologue à Météo France.

Des températures qui grimpent et du vent

Les températures vont légèrement augmenter, jusqu'à 25°C, avec quelques éclaircies attendues jeudi et samedi après-midi. « L'ambiance va être contrariée avec le vent assez fort » précise-t-il. Une fin de semaine et un début de mois d'avril contrastés, à l'image d'un mois de mars exceptionnel.

● Alexandre Bozon



La Grosne, affluent de la Saône, est sortie de son lit près de Cluny. Ces prochains jours, la Saône devrait monter d'une quinzaine de centimètres. Photo Adrien Wagnon

La Saône-et-Loire en vigilance rouge, des habitations évacuées

Le camping d'Étang-sur-Arroux (Saône-et-Loire) submergé, le boulanger les pieds dans l'eau et, lundi, un Ehpad a dû évacuer son unité Alzheimer d'une quinzaine de lits, pour un problème de refoulement d'eaux usées. Alors que déjà plusieurs riverains de l'Arroux avaient les pieds dans l'eau lundi matin, l'eau a continué à monter inexorablement jusqu'à 23 heures.

Une cote encore jamais atteinte et qui forcément a

aggravé la situation, puisque non seulement en direct, mais aussi par infiltration, l'eau s'est répandue jusqu'à la rue Eugène-Boutillon et même sur le parking du magasin Carrefour Contact.

Bien entendu, les sapeurs-pompiers et les élus étaient sur les lieux pour apporter de l'aide. Ce mardi en début de journée, le maire et plusieurs membres du conseil municipal disponibles, ont alors entrepris de rendre visite à

chaque sinistré, afin de recenser leurs éventuels besoins.

« Plus d'une centaine de maisons ont été touchées, à divers degrés, détaille le maire Dominique Commeau. Les personnes qui ont dû quitter leur logement ont été hébergées en famille. »

Fort des éléments constatés sur le terrain par les élus, le maire a immédiatement déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Rhône

150 000 tickets rouges TCL échangés depuis le 15 mars, « un enfer »

Depuis le 15 février, on ne peut plus acheter le fameux ticket unitaire cartonné pour prendre les transports en commun lyonnais, remplacé par le billet sans contact. Les usagers se pressent en agence pour les échanger avec le nouveau support rechargeable, mais attention ce n'est pas si simple.

Depuis quelques semaines, les agences TCL ont dû s'organiser pour accueillir un afflux de clients supplémentaires. Personne n'avait vraiment imaginé et encore moins anticipé une telle ruée des usagers venus échanger leur stock de tickets cartonnés avant le 15 juillet. Keolis a même dû demander aux cadres volontaires de renforcer les équipes des agents de relation usagers, pour désengorger les files d'attente devant les agences. Ce lundi, peu avant midi, ils étaient trois en renfort, dans l'agence TCL de Bellecour, pour échanger les anciens titres de transport contre des nouveaux billets sans contact préchargés.

Un rechargement pas compris de tous

Gérard et Josette, un couple de retraités est venu de Neuville-sur-Saône dans le but de troquer leur reliquat de tickets avec le nouveau sésame rechargeable



Le responsable de l'agence TCL Bellecour échange, dans la file d'attente, les historiques tickets rouges cartonnés d'un usager par la nouvelle carte rechargeable. Photo Damien Lepetitgaland

dix fois. Un support moderne qui se veut plus écologique, mais facturé 20 centimes. Ils ne cachent pas leur agacement.

« Il faut un peu de temps pour que tout le monde s'adapte »

« On veut bien laisser notre voiture au garage pour prendre les transports en commun, mais on ne comprend pas bien la raison pour laquelle on ne nous laisse pas écouler notre stock », explique Gérard, qui repart

avec son épouse et ses nouveaux billets sans contact dans la poche.

Comme beaucoup d'usagers âgés, en plus de ce changement, ils sont à la recherche d'explications. « Nous n'avons pas bien compris où et comment les recharger. Ils nous ont donné des cartes déjà chargées, mais après il va falloir les recharger dans des distributeurs automatiques », confie Josette un peu décontenancée.

Sur place, Grichka Schulz, responsables des agences TCL de

Gorge de Loup, La Soie, Bellecour, l'art Dieu et Grange Blanche, se veut plutôt optimiste. « Il faut un peu de temps pour que tout le monde s'adapte. On s'est organisé pour répondre à la demande. Depuis le mois de mars, on est à environ 150 000 tickets rouges échangés. Le nouveau billet est moderne, il est déjà utilisé à Barcelone, il est dans l'air du temps », relativise-t-il.

Un avis que ne partage pas la CFDT, qui a lancé un mouvement de grève, ce mardi 2 avril. « Près de 95 % des salariés des

agences l'ont suivi. Celle de Gorge-de-Loup a été fermée. La direction a eu recours aux CDD et aux intérimaires pour boucher les trous », explique Nazih Benaziza, déléguée SNTU CFDT.

Des bugs techniques à déplorer

Le syndicat reproche le manque d'anticipation de Keolis et du Sytral vis-à-vis de la mise en place du nouveau billet sans contact prévu depuis 2020, la manque de considération des salariés et des problèmes liés au matériel. « Il y a un réel manque de communication, les personnes âgées n'y comprennent plus rien, c'est un enfer pour les usagers comme pour les salariés. Elles se retrouvent souvent avec cinq ou six cartes rechargeables. En plus, il manque des bornes de recharges, sans parler des problèmes et pannes techniques. Par exemple, quand vous chargez la carte avec un voyage, si vous voulez la recharger, il faut attendre 2 heures et 1 minute », souligne la déléguée syndicale.

Une situation qui est largement partagée sur les réseaux où les TCL se font ériger par de nombreux usagers mécontents dont le fonctionnement n'est pas vraiment intuitif...

• **Damien Lepetitgaland**

Rhône**Les bouteilles consignées valorisées pour la lutte contre le cancer**

A l'instar des bouteilles jetées dans les silos, celles collectées dans le cadre de la consigne vont être valorisées financièrement par la Métropole. A chaque bouteille réinjectée dans la filière du réemploi, 15 centimes sont désormais reversés à la Ligue contre le cancer. Explications.

PHOTO: VI

C'est désormais dans les traditions. Depuis 1979, la CourLy, devenu le Grand Lyon puis Métropole remet un chèque à la Ligue contre le cancer. Son montant était le fruit de la collecte du verre des silos des villes de la collectivité. 2419 maillent aujourd'hui les 59

communes de l'agglo. Un dispositif qui avait permis de collecter plus de 100 000 € en 2022 avant de tomber à 75 000 € en 2023.

Une chute qui s'explique en partie par l'arrivée d'un nouveau venu dans le calcul de la subvention métropolitaine : la bouteille consignée. Une 2^e source dans le calcul de la subvention qui a participé à une forme de reventilation du budget de la collectivité, au risque de provoquer quelques grincements discrets des bénéficiaires.

Incitatif

« C'était une subvention très élevée par rapport aux moins de 10 000 € attribués au Téléthon.

On doit aussi faire face à une hausse des coûts globaux pour notre politique de déchets », explique la vice-présidente Isabelle Petiot, avant d'invoquer aussi la hausse « future de l'apport de la filière espèrent que l'apport dans la lutte contre le cancer s'avérera incitatif.

Résultat de ce rééquilibrage : la tonne de verres brisés récupérée via les silos est désormais de 2 €. Somme à laquelle il faut ajouter 15 cts par bouteille collectée par le réseau organisant la filière sur la Métro : Rebooteille.

Une stratégie qui devrait permettre au chèque destiné à la Ligue de reprendre une courbe as-



Rebooteille a collecté près de 400 000 bouteilles consignées en 2023. Photo Stéphane Guiochon

pendante. Le gouvernement a annoncé vouloir une filière de la consigne de verre systématisée d'ici à 2026 dans l'Hexagone. Après avoir collecté 396 000 bouteilles en 2023, Rebooteille

devrait voir sa manne augmenter considérablement avec l'arrivée en grande et moyenne surface d'ici là.

● **Cyrille Seux**

Lyon

Abîmée et noircie, la mythique statue de Jacquard « mériterait d'être réparée »

Elle trône comme un symbole au milieu de la place de la Croix-Rousse, un des lieux les plus fréquentés du quartier. Mais l'état de la statue de Jacquard, inventeur du métier à tisser, renvoie une triste image de ce riche passé soyeux dont s'enorgueillit la Croix-Rousse.

La statue de Joseph-Marie Jacquard, inventeur Lyonnais à qui l'on doit le premier métier à tisser programmable fait bien pâle figure à côté des charmantes maisons anciennes de la place de la Croix-Rousse.

Une bonne partie de l'édifice en pierre a noirci, les inscriptions sont difficilement lisibles et certaines dalles du socle sont fissurées ou ont disparu. On sait que les pigeons adorent se soulager sur les œuvres d'art qui subissent aussi l'usure du temps, les intempéries ou le vandalisme. Mais la Croix-Rousse, qui revendique son riche passé, mériterait qu'un de ses plus illustres représentants brille d'un autre éclat.

« Elle possède une valeur immatérielle »

« Comme les habitants, je suis sensible aux statues », affirme Rémi Zinck, maire écologiste du 4^e arrondissement. « Celle-ci est un symbole de la Croix-Rousse et est implantée dans un lieu central où il y a énormément de passage ». Si l'élue admet qu'elle « est de moins grande valeur que celle d'avant-guerre (en bronze mais fondue en 1942 sous le régime de Pétain), elle possède une valeur



La statue de Jacquard.
Photo Régis Barnes

immatérielle qui rappelle aussi l'histoire des canuts ».

« C'est vrai qu'elle est abîmée et mériterait d'être réparée. Je sais qu'un devis a été fait par le passé, c'était plusieurs milliers d'euros. Ce n'est pas un chantier énorme. Si elle était refaite entièrement ce serait mieux mais on pourrait aller au moins au plus rapide avec un nettoyage en profondeur pour lui redonner du lustre ».

Rémi Zinck renvoie la balle à Béatrice Vessiller, la vice-présidente de la Métropole en charge du patrimoine bâti (*Lire par ailleurs*). « Les services de la Ville nettoient les tags mais c'est la Métropole qui peut sortir le chèque pour des travaux plus conséquents », glisse le maire du 4^e. « Je plaide dans ce sens mais je n'ai pas eu de réponse positive pour l'instant.

Louis XIV est bien sûr prioritaire (la statue de la place Bellecour). Mais j'ai bon espoir ».

Difficile d'y voir clair pour René Clocher, un des fondateurs de « La Croix-Rousse n'est pas à vendre », association créée en 1989 en réaction à l'intérêt grandissant des promoteurs immobiliers pour la colline qui travaille. Avec Fabienne Chamoulaud, vice-présidente, ils mesurent depuis des années la difficulté à mettre en pratique dans des délais raisonnables, l'adage lyonnais devenu une devise de l'association : « Le tout c'est pas d'y dire, c'est d'y faire ! ».

D'autres dossiers « préoccupants »

« On est en contact régulier avec la mairie, on remet ça sur le tapis régulièrement mais il y a d'autres urgences que la statue de Jacquard ou celle du Baiser des canuts (près de la place des Tapis) qui va s'abîmer encore plus vite », estime les deux amis. « On sent que la rénovation du patrimoine n'est pas la priorité des collectivités et que la Ville de Lyon est focalisée sur le pavillon de la Tête d'Or et le musée Guimet ».

L'association a sous la main de nombreux dossiers qui la « préoccupent », comme celui de la villa Chazière, à l'abandon depuis des années. Et rêve de voir leur projet de « parcours de la soie » se réaliser un jour. « Un itinéraire fléché avec une signalétique bien visible autour des points d'intérêt » d'une activité qui compte jusqu'à 30 000 tisseurs dans la ville.

● Régis Barnes

Béatrice Vessiller « L'entretien des statues est un sujet complexe »

« Il n'y a pas de gros travaux prévus sur la statue Jacquard », annonce Béatrice Vessiller, vice-présidente écologiste à la Métropole de Lyon, en charge du patrimoine bâti. « Il y a déjà un important projet engagé sur le 4^e avec la restauration du boulevard de la Croix-Rousse et d'autres gros travaux interviendront sur le prochain mandat. Le budget d'investissement de la Ville de Lyon est déjà bien fléché ».

« Sur les lieux emblématiques, la Métropole sort le chèque ! », lâche l'élue qui reconnaît que « l'entretien des statues et des monuments est un sujet complexe car il y a des compétences partagées avec la Ville notamment, comme sur la restauration de la statue de Louis XIV, place Bellecour où l'État intervient aussi. Mais le débat n'est pas tranché partout concernant la statuariaire de Lyon ».

Dans le 8^e arrondissement, certains se souviennent qu'en 2018, la question du nettoyage du monument des Frères Lumière, place Ambroise Courtois, avait donné lieu à des recherches pour connaître le propriétaire de l'édifice, en charge de l'entretien. En l'occurrence, le Grand Lyon depuis... 1973, avec le transfert des compétences de la voirie sur cet espace.

« Un travail d'inventaire des statues sur la ville de Lyon a



Béatrice Vessiller, vice-présidente à la Métropole
Photo Laurie Abadie

été réalisé », complètent les services de la Métropole. « Il consiste à repertorier les statues mais surtout à évaluer leur degré de dégradation. Afin de préserver ce patrimoine, la Métropole peut mettre en œuvre des études poussées comme elle l'a fait pour la restauration de la statue équestre de Louis XIV : études des marbres et des alliages métalliques, renseignements sur les matières premières utilisées lors de la création, techniques de restauration envisagées, sécurisation des œuvres, etc. À titre d'exemple, ce chantier a été financé à hauteur de 1,4M € par la Métropole de Lyon ».

75 000 € pour le futur mémorial de la Shoah

« Ce chantier était la priorité de la Métropole compte tenu des risques de chutes dus à au passage du temps et à la dégradation de certaines parties de l'œuvre, notamment le marbre, souligne le Grand Lyon. « De par l'ampleur de ce chantier très spécifique et des moyens qui y ont été alloués, il n'y a pas d'autres restaurations prévues d'ici 2026.

Pour rappel, en 2020, la Métropole ne possédait pas de Programmation pluriannuelle d'investissement sur le statuariaire. Cette nouvelle PPI a ainsi permis de restaurer la statue de la place Bellecour. Elle sert aussi à financer le futur mémorial de Shoah de la place Carnot, à hauteur de 75 000 €.



La statue des canuts à la Croix-Rousse. Photo Régis Barnes

Rhône

Loi PML : le scrutin métropolitain de 2026 pourrait être reporté

Alors que les discussions sont toujours en cours pour affiner la réforme de la loi PML, l'élection du président de la Métropole de Lyon pourrait être décalée de quelques mois pour ne pas empiéter sur le double scrutin à venir du maire de Lyon et des maires d'arrondissement.

Emanuel Macron avait-il pensé à Lyon en officialisant, début janvier, sa volonté de voir les maires parisiens, lyonnais et marseillais élus au suffrage direct ?

Ce n'est pas certain, tant les élus locaux semblent avoir été pris de court par cette réforme de la loi PML, qui pose un problème spécifique dans le Rhône. À Lyon, en 2026, il faudrait voter le même jour, dans trois urnes différentes, pour le président de la Métropole, le maire central, et le maire d'arrondissement.



Grégory Doucet, maire de Lyon, et Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon.
Photo Maxime Jegat

Complicé sur le plan logistique.

Au parlement début 2025

Si la possibilité de décaler le scrutin métropolitain sem-

blait dans un premier temps exclue, elle est désormais présente dans les discussions entre élus locaux et parlementaires – le projet de loi étant porté par le député Renaissance de Paris Sylvain

Maillard. Ce dernier évoque depuis peu cette option. L'idée reste de ne surtout pas toucher aux modes de scrutin et aux compétences des métropoles concernées, mais le possible report à Lyon

« n'impliquerait pas une modification intrinsèque à cette collectivité, donc c'est envisageable », selon un membre du groupe de travail.

En 2020, les élections municipales et métropolitaines, qui avaient abouti à une prise de pouvoir des écologistes, s'étaient déroulées en mars pour le premier tour, puis en juin pour le second tour, conformément sanitaire oblige.

En 2026, si l'hypothèse d'un report du scrutin métropolitain se concrétise, le décalage serait « de quelques mois », rallongeant d'autant le mandat de l'actuel président Bruno Bernard. L'élu vert ne souhaite pas commenter cette possibilité, préférant attendre de connaître les contours d'un texte qui devrait être prêt d'ici à la fin du printemps, avant d'être présenté au Parlement au plus tard début 2025.

● O. P.

Rhône

Comment les villes ont changé, ou non, la gestion des pigeons

Leur roucoulement chante à vos oreilles ou vous horripile ? Vous redoutez leurs caques en escadrilles ? Ceux qui les nourrissent vous émeuvent ou font naître en vous des pensées violentes ? Le sujet est clivant et la cohabitation pas toujours facile. Les communes tentent de nouvelles approches... Plus pacifistes. Exit (ou presque) l'abattage, maintenant on parle pigeonniers et graines contraceptives.

Causer pigeons, ce n'est pas aussi sensible qu'un débat politique à un repas de famille mais presque. Ils sont nombreux, très visibles et pourtant, difficile de les quantifier vraiment, peu ou pas de statistiques sur leur présence dans le département. Pour les communes, le sujet est aussi délicat, entre habitants mécontents et associations de défense des animaux de plus en plus actives. La capture des volatiles, suivie de leur euthanasie est dans le viseur. Notamment des militants de PAZ qui n'hésitent pas à questionner les collectivités et afficher leurs pratiques.

● **Une grande ville sur deux utilise encore l'euthanasie**

« Nous avons fait un état des lieux sur les 250 plus grandes villes de France. Le constat est qu'une sur deux utilise des méthodes cruelles. L'autre moitié ne fait rien ou emploie des méthodes éthiques » explique Amandine Sanvisens, cofondatrice de l'association. Le Rhône est dans la tendance. PAZ se base sur les documents administratifs des collectivités et lorsqu'elle ne les obtient pas de ces dernières, passe par la case tribunal administratif. Dans le Rhône trois ont été ou sont visées : Villeurbanne (qui a mis en pause l'abattage), Vaulx-en-Velin et Saint-Priest.

Parmi les méthodes dites violentes : la capture suivie du gazage ou autres techniques létales ; le tir à la carabine. Il y a aussi l'effarouchement : un fauconnier lance ses rapaces, charge à eux d'effrayer les pigeons, parfois également à coups de



Les pigeons biset, comme les humains, se concentrent dans les villes. La raison première, la source quasi inépuisable de nourriture qu'ils y trouvent. Photo d'illustration Maxime Jegat

haut-parleurs. À certains endroits on les stérilise chirurgicalement, un par un... Manifestement, pas de miracle. Ces méthodes, utilisées depuis longtemps, n'ont jamais vraiment permis de réguler les populations.

● **Les pigeonniers contraceptifs à Belleville-en-Beaujolais**

De nouvelles pratiques ont fait leur apparition. Belleville-en-Beaujolais a opté pour la solution du pigeonnier contraceptif. Le concept : fixer les populations à des endroits choisis, les réguler et suivre plus facilement leur état sanitaire. Comment se fait la contraception ? En agitant les œufs pondus dans le pigeonnier. Belleville-en-Beaujolais a opté pour cette solution. Un premier pigeonnier a séduit les volatiles rue du Tonkin. Il est devenu « la niche écologique principale et absorbe largement le surplus de pigeons du secteur. Il n'y a plus grand-chose à faire sur ce pigeonnier à part réguler les naissances et bague les petits. À terme, 100 % des pigeons inventoriés sur le secteur l'utiliseront » indique la municipalité de Belleville-en-Beaujolais. Un résultat



Exemple de pigeonnier contraceptif, ici installé en 2023 à Saint-Nizier d'Azergues. Photo Jean Francois Terrier

tellement encourageant qu'un deuxième a été installé il y a quelques mois, rue de la Blanchisserie avec, déjà de très bons indicateurs « 45 pigeons se nourrissent par jour au pigeonnier, et 16 femelles nidifiantes dans le pigeonnier, la niche écologique est donc acquise. À savoir qu'il y vit environ 90 à 100 pigeons, soit une colonie standard ». Lyon y pense aussi mais n'a pas encore sauté le pas.

● **À Barcelone et Bruxelles, le maïs-pilule**

La contraception par ingestion de nourriture, en l'oc-

currence du maïs traité spécifiquement, se pratique à Barcelone et à Bruxelles, mais pas encore dans le Rhône. « Chaque lieu où nous avons placé un de ces distributeurs a des résultats différents, mais il y a une constante : c'est efficace puisque le nombre de pigeons baisse entre 20 et plus de 50 % en fonction des lieux. Pour prendre un exemple concret : pour le square Clémentine, on peut observer une baisse de 54,4 % de pigeons entre son installation en 2019 et février 2022 » indique Zoubida Jellab, échevine du

Fiche d'identité ►
Le pigeon biset

● **De son petit nom Columba livia Gmelin**

Sur le site internet de l'inventaire national du patrimoine naturel, on apprend que le pigeon biset, outre sa présence binière visible en France métropolitaine, a été introduit, par nous, dans les territoires d'outre-mer, avec même statut d'« envahissant » à la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon. Difficile de trouver une estimation du nombre d'individus en France mais pour donner un ordre d'idée, ils seraient 80 000 à 100 000 à Paris. Leur durée de vie moyenne en ville est de 6 ans, bien plus courte que leurs cousins de la campagne dont certains vont jusqu'à 30 ans. Il est omnivore, il se nourrit de tout ce qu'il considère comme comestible, y compris nos ordures ménagères...

● **Ni classés ni protégés**

Dans la communauté des pigeons, lorsqu'on parle pigeons des villes, il s'agit des bisets. Ni classés comme nuisibles, ni protégés, leur abattage est autorisé.

● **Sont-ils un danger sanitaire ?**

Les avis sont partagés. Selon PAZ, les études scientifiques ne le démontrent pas. D'autres pointent un risque, faible, de transmission de maladies, bactéries, virus. Les fientes seraient elles plus pointées du doigt.

● **Occasionnent-ils une gêne ?**

« Comme tous les animaux, ils sont susceptibles de déranger. Mais la question philosophique que l'on pose est : cela justifie-t-il de les tuer ? » interroge Amandine Sanvisens.

bien-être animal de la Ville de Bruxelles. Une réussite pour la capitale belge qui annonce étendre le dispositif dès cette année ajoutant cinq nouveaux distributeurs au sept déjà existants, dans des quartiers à forte population de Biset.

● **Emilie Charrel**

52 **L'Instant T** PATRIMOINE



**Il était une fois...
La place des Jacobins**

Avec sa grande fontaine de marbre blanc qui trône en son centre et ses magnifiques immeubles du XIX^e siècle qui la bordent, la place des Jacobins est l'une des plus anciennes places de Lyon.

La place des Jacobins a été construite en 1556, à la demande du roi Henri II. Elle portait le nom de place Confort, en référence à la chapelle Notre-Dame-de-Confort qui avait été érigée au sud 300 ans auparavant. Assez fréquentée, elle fut mentionnée par Rabelais dans son œuvre *Pantagruel* : il y dénonce les « bavards de Confort », ces badauds qui se réunissent sur la place pour y « déblatérer des sornettes ». À l'époque, son centre abritait un simple puits, et non la fontaine que l'on connaît aujourd'hui. Ce dernier est restauré et embelli grâce au financement d'Horace Cardon, imprimeur lyonnais et riverain, qui fut récompensé par la Ville pour cette action. En 1782, cette place centrale de la ville est rebaptisée place des Jacobins, en référence aux moines de l'ordre catholique qui habitent la chapelle voisine. Mais cette situation ne dure que peu de temps : c'est alors sous l'action d'autres jacobins, les révolutionnaires, que la place subit une nouvelle transformation.

En 1794, la fontaine d'Horace Cardon est détruite et les noms faisant référence à l'ordre religieux

disparaissent : le lieu devient la place de la Fraternité (même la place Bellecour est débaptisée et renommée la place de l'Égalité). Sous Louis-Philippe, en 1810, elle change de nom pour la quatrième fois et devient la place de la Préfecture quand celle-ci s'y installe. Elle gardera ce nom pendant 48 ans, et c'est Napoléon III qui la renommera place de l'Impératrice, en hommage à sa femme, Eugénie de Montijo, après qu'a été creusée la rue de l'Impératrice (l'actuelle rue Édouard-Herriot). Elle retrouvera le nom de place des Jacobins en 1871.

Son visage a changé presque aussi souvent que sa dénomination. Entre les XVIII^e et XIX^e siècles, nombre de projets de fontaines se sont succédé en son centre. Celle que l'on connaît aujourd'hui est l'œuvre de Gaspard André. Il avait pensé à une fontaine monumentale de marbre blanc qui rend hommage à quatre artistes lyonnais qui ont chacun marqué leur siècle : l'architecte Philibert Delorme, le sculpteur Guillaume Coustou, le dessinateur Gérard Audran et le peintre Hippolyte Flandrin. Depuis son arrivée en 1885, le nom de la place n'a plus changé, mais son visage s'est une dernière fois métamorphosé en 2013. Végétalisée et disposant d'une grande esplanade, elle offre un cadre propice à la contemplation de la fontaine et à la flânerie. **ÉTHAN BÉAL**

Le jour où...

Le Grand Prix de l'Automobile Club de France s'est tenu à Lyon

Le Grand Prix de l'Automobile Club de France a vu 20 pilotes s'élancer sur les routes sinueuses des monts du Lyonnais. Une course palpitante qui a créé l'événement à Lyon.

Le 3 août 1924, Lyon accueille pour la deuxième fois de son histoire (après 1914), le Grand Prix de l'Automobile Club de France (ACF). Une concrétisation pour l'Automobile Club du Rhône (l'ACR) qui réclamait depuis quelques années l'organisation, pour la seconde fois, de cette épreuve. En tout, ce sont 200 000 spectateurs qui sont venus ce jour-là admirer les puissants bolides.

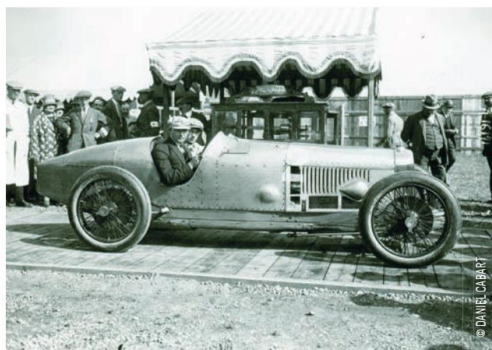
Pour cette course de vitesse, la cylindrée maximum est fixée à deux litres (avec ou sans compresseur) et le poids minimum de la voiture doit être, à vide, de 650 kg. Rappelons qu'à cette époque, le pilote était assisté d'un mécanicien à bord,

mais devait assurer l'intégralité de la course.

20 pilotes au départ, 17 à l'arrivée.

L'ACF sélectionne le circuit lyonnais des Sept Chemins qui forme un triangle de 23,145 km, passant par Montagny, Chassagny et Givors. Les pilotes doivent réaliser 35 tours pour un parcours total de 810,075 km, au tracé accidenté et sinueux.

Si cette course reste dans les annales, c'est du fait de son déroulement rocambolesque et imprévisible jusqu'à la dernière minute. Les premiers abandons surviennent au 12^e tour. Le pilote Antonio Ascari, en tête de la course, connaît des problèmes de moteur qui vont le ralentir. Alors qu'il ne lui restait



plus qu'un seul tour, l'Italien est contraint d'abandonner et cède sa première position. Le vainqueur de cette épreuve est un autre Italien, Giuseppe Campari, de l'écurie Alfa Roméo qui termine le circuit en 7 heures 5 minutes et 34,800 secondes, devant les Français Albert Divo et Robert Benoist de l'écurie automobile Delage. Un troisième et dernier Grand Prix aura lieu à Lyon, en 1947. **EMMA RESSEGAIRE**

Le pilote français Albert Divo au volant de sa Delage, au moment de s'élancer dans la course de plus de sept heures entre Montagny, Chassagny et Givors.

Qui est-ce ?

Jacques Imbert-Colomès

Né le 3 novembre 1729 à Lyon, Jacques Imbert-Colomès est un négociant et homme politique lyonnais qui a joué un rôle important dans l'histoire de la ville à la fin du XVIII^e siècle. Durant la première partie de sa vie, il étudie les sciences au Grand Collège de Lyon, notamment la minéralogie et la botanique. Au lendemain de ses études, il intègre l'entreprise familiale Maison Imbert, spécialisée dans le commerce des étoffes de soie, dont il héritera après la mort de son frère aîné en 1779.

C'est en 1787 qu'il ajoute une corde à son arc en devenant premier échevin de Lyon. Il s'occupe alors durant deux années de l'administration de la ville, mais pas seulement. La gestion des finances et l'amélioration des conditions de vie des habitants font aussi partie de ses tâches.

Mais l'homme politique n'apprécie guère les révolutionnaires et est un fervent partisan de la monarchie, car il très attaché à ses privilèges. Il participe à la conspiration de l'œillet (1790) qui visait à renverser le gouvernement révolutionnaire. Son activisme royaliste l'a mené à un exil en Angleterre jusqu'à la fin de sa vie en novembre 1808, où il s'éteint à l'âge de 79 ans à Bath. Figure controversée de son siècle, Jacques Imbert-Colomès reste inscrit dans l'histoire de la ville de Lyon. Aujourd'hui, une rue porte son nom dans les pentes de la Croix-Rousse. **MANON PRUNIER**

Parlons lyonnais.

Affaner

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

Autrefois bien vivant à Lyon, le verbe affaner est aujourd'hui en déclin avancé dans la métropole lyonnaise. Il est encore employé en milieu rural dans le Lyonnais et le Beaujolais ainsi que dans la partie centrale et occidentale de Rhône-Alpes. Il signifie « gagner par son labeur, bien mériter, travailler péniblement » ou encore « peiner », comme le montre l'exemple humoristique suivant que, dans son *Litré de la Grand'Côte*, Nizier du Puitspelu attribue à Guignol : « Faut pas que les vieux épousent de colombes (des jeunes filles), ça les fait trop affaner. » Affaner vient, par l'intermédiaire du substrat francoprovençal, du latin populaire *affanare* « se fatiguer, se donner de la peine ». Il a la même origine que le verbe *ahaner* du français commun que *Le Petit Larousse* définit ainsi : « faire entendre des ahans ; peiner ».

La Croix - mercredi 3 avril 2024

ÉCO&TRANSITION

11

Des transports gratuits à Lyon pour se préparer à la ZFE

Alors que le déploiement de sa zone à faibles émissions (ZFE) progresse, la métropole de Lyon propose aux habitants, à partir du mois d'avril, de tester gratuitement son réseau de mobilités douces pour favoriser l'abandon de la voiture individuelle.



Lyon (Rhône)
De notre correspondante régionale

Méto, tramway, bus, mais aussi vélo, covoiturage ou autopartage : rien ne doit être exclu ! À partir de ce mois d'avril, les automobilistes de la métropole lyonnaise pourront explorer, gratuitement, un nouveau mode de déplacement. La collectivité, dirigée par les écologistes, offre au choix un abonnement de trois mois au réseau de Transports en commun lyonnais (TCL) ; au dispositif En covoit ; aux stations de location Citiz ou encore un accès d'un an au service Vélo'v.

L'objectif ? « Tout faire pour favoriser l'abandon de la voiture individuelle », résume le vice-président chargé des transports, Jean-Charles Kolhaas, alors que progresse le déploiement de la zone à faibles émissions (ZFE). Imposé par l'État, cet outil doit progressivement exclure les véhicules les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air dans les grandes métropoles.

À Lyon, où le seuil de pollution est régulièrement dépassé, le calendrier est particulièrement sévère : à partir du 1^{er} janvier 2025, elle sera la seule ville de France – avec la capitale – à être obligée d'interdire les voitures Crit'air 3 (essences immatriculées avant 2006 et diesel avant 2011), soit environ 20 % des 670 000 véhicules du parc.

Une réglementation jugée « brutale » par certains : la première concertation citoyenne avait révélé des craintes sur le manque de temps d'adaptation et le creusement des inégalités sociales. Pour y répondre, quelques mesures



L'interdiction, à partir de 2025, des véhicules Crit'air 3 toucherait 20% du parc de la métropole lyonnaise. Stéphane Guiochon/Le Progrès/MaxPPP

50 % de la population préférerait se reporter sur un autre mode de transport plutôt que d'acheter un nouveau véhicule.

d'accompagnement ont déjà été proposées. Mais peu ont porté leurs fruits : en un an et demi, seuls 744 professionnels et 48 particuliers ont, par exemple, sollicité l'aide financière au changement de véhicule...

Au-delà du manque de communication et du faible effet d'incitation – 77 personnes ont été verbalisées, sur le territoire lyonnais, en 2023 –, le prisme choisi n'était pas le plus approprié. D'après les résultats d'une enquête de préférence, 50 % de la population concernée préférerait, en fait, se reporter

plutôt que d'acheter un nouveau véhicule. « Laisser tomber la voiture, c'est un bouleversement du quotidien : avant de trouver la solution, souvent multimodale, les habitants ont besoin de se familiariser avec l'ensemble des alternatives ! », estime Christophe Geourjon, conseiller d'opposition (UDI-CA).

Le lundi 11 mars, l'offre « découverte mobilités » et son enveloppe de 2 millions d'euros ont ainsi été adoptées à l'unanimité. L'information devrait atterrir, en priorité, dans la boîte aux lettres des propriétaires de voitures Crit'air 4 et 5,

repères

Trente villes doivent encore mettre en place des ZFE

Douze grandes agglomérations françaises ont déjà mis en place une zone à faible émission (ZFE), soumise à des mesures restrictives pour les voitures polluantes là où la qualité de l'air est dégradée : Paris, Lyon, Aix-Marseille-Provence, Nice, Toulouse, Montpellier,

déjà bannies du centre-ville, mais s'adresse à tout le monde. Les conditions à remplir sont très simples : habiter le territoire métropolitain et ne pas être déjà abonné au service en question (ou l'avoir été dans les trente-six derniers mois).

Cela suffira-t-il à convaincre ? « Pour moi, ça n'a pas de sens : mon quartier n'est clairement pas assez desservi ! », se désole Maud, 28 ans, habitante de Villeurbanne, de l'autre côté du périphérique Est. Pour Christophe, habitant de Sainte-Foy-lès-Lyon qui doit amener, chaque jour, ses quatre enfants à

l'école, les transports restent trop « lents » et « aléatoires ». Des préoccupations qui trouvent écho au sein de l'opposition, favorable au dispositif, mais néanmoins critique. À droite, on estime que le réseau n'est pas assez « capacitaire et efficace » pour offrir dès aujourd'hui une alternative crédible.

Autre paramètre qui pose question : le prix. « L'offre nous permet de faire un peu d'économies, mais ensuite, on fait comment ? », s'interroge Pauline, 31 ans, pointant du doigt l'abonnement mensuel aux TCL, plus de 70 €. « Aujourd'hui, 96 % de nos abonnés ne payent pas le tarif plein, réplique-t-on du côté du Grand Lyon, qui a enterré la gratuité pour tous des transports, mais a déployé une tarification solidaire. Les transports restent bien plus économiques que la voiture ! »

La métropole préfère ne pas s'avancer sur le potentiel taux de conversion des automobilistes. Pour le vice-président de la métropole Jean-Charles Kolhaas, « la ZFE est un outil de la transition, il n'est pas question qu'elle devienne un objectif en soi ». Eve Guyot

Strasbourg, Grenoble, Reims, Rouen, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand.

Trente autres villes doivent encore mettre en place de telles zones avant 2025. Parmi celles qui les ont déjà mises en place, Paris, Lyon et Strasbourg seront les seules à limiter la circulation des véhicules Crit'air 3, soit les voitures diesel immatriculées avant 2011 et les voitures à essence immatriculées avant 2006.